



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

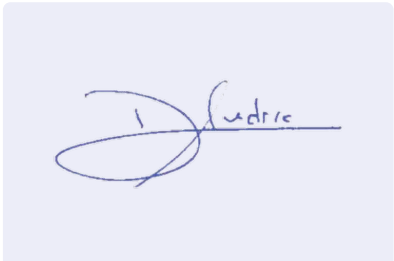
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe 3 : Plan de situation au 1/25 000

Poste Source - Disney

Cas par cas

Plan de situation



Légende

-  Limites du projet
-  Limites communales

0 500 1 000 1 500 m

1:25 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Annexe 4 : Photographies datées de la zone d'implantation

Poste Source - Disney

Cas par cas

Plan de situation

Légende

-  Limites du projet
-  Limites communales



Annexe 7 : Sites Natura 2000

Poste Source - Disney

Cas par cas



Annexes supplémentaires

Poste Source - Disney

Cas par cas

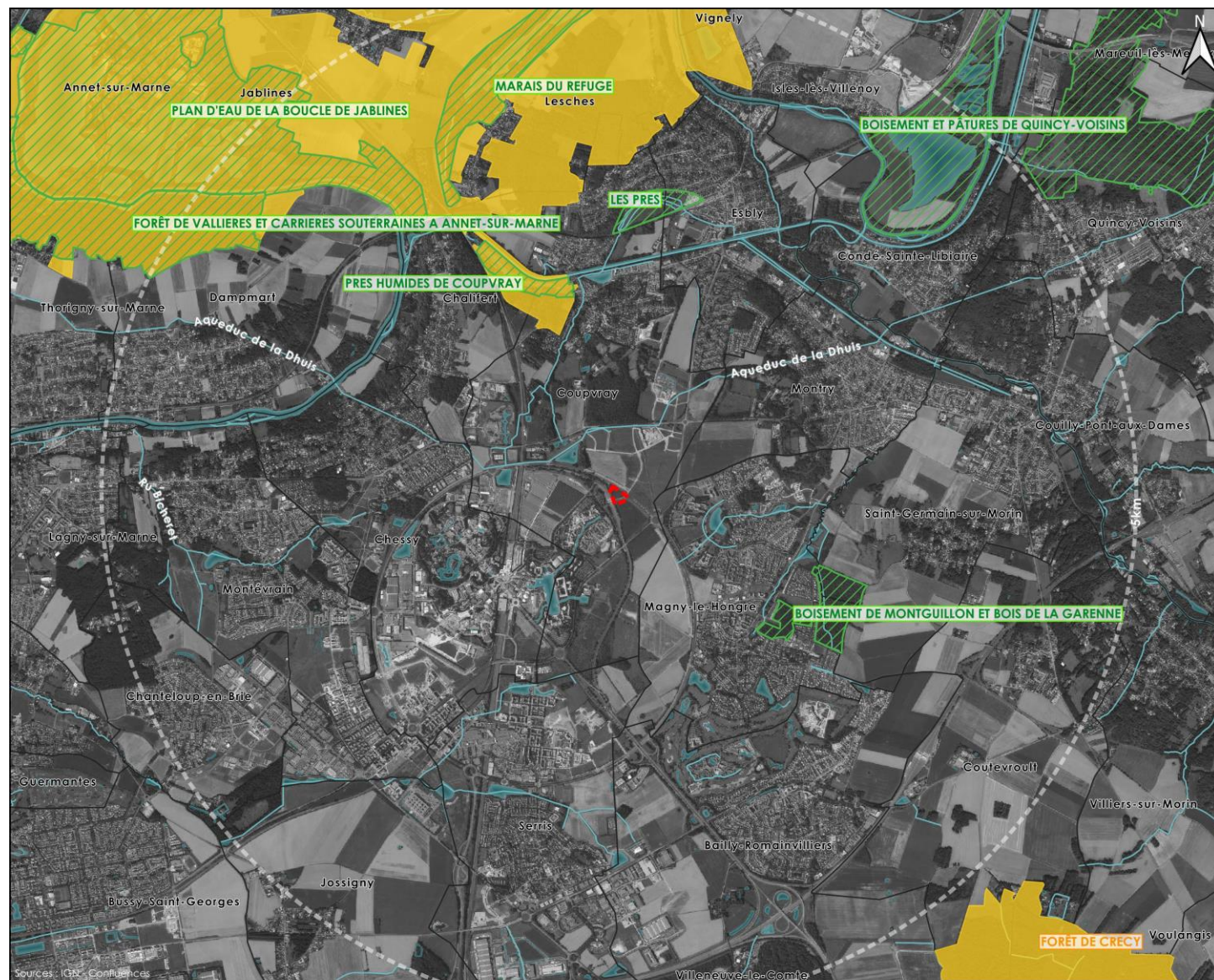
Annexes supplémentaires – Zonages « naturels »

Poste Source - Disney

Cas par cas

Demande d'examen au cas par cas

Natura 2000



Légende

Limites

- Limite du projet
- Limite communale

Hydrographie

- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique

Sites

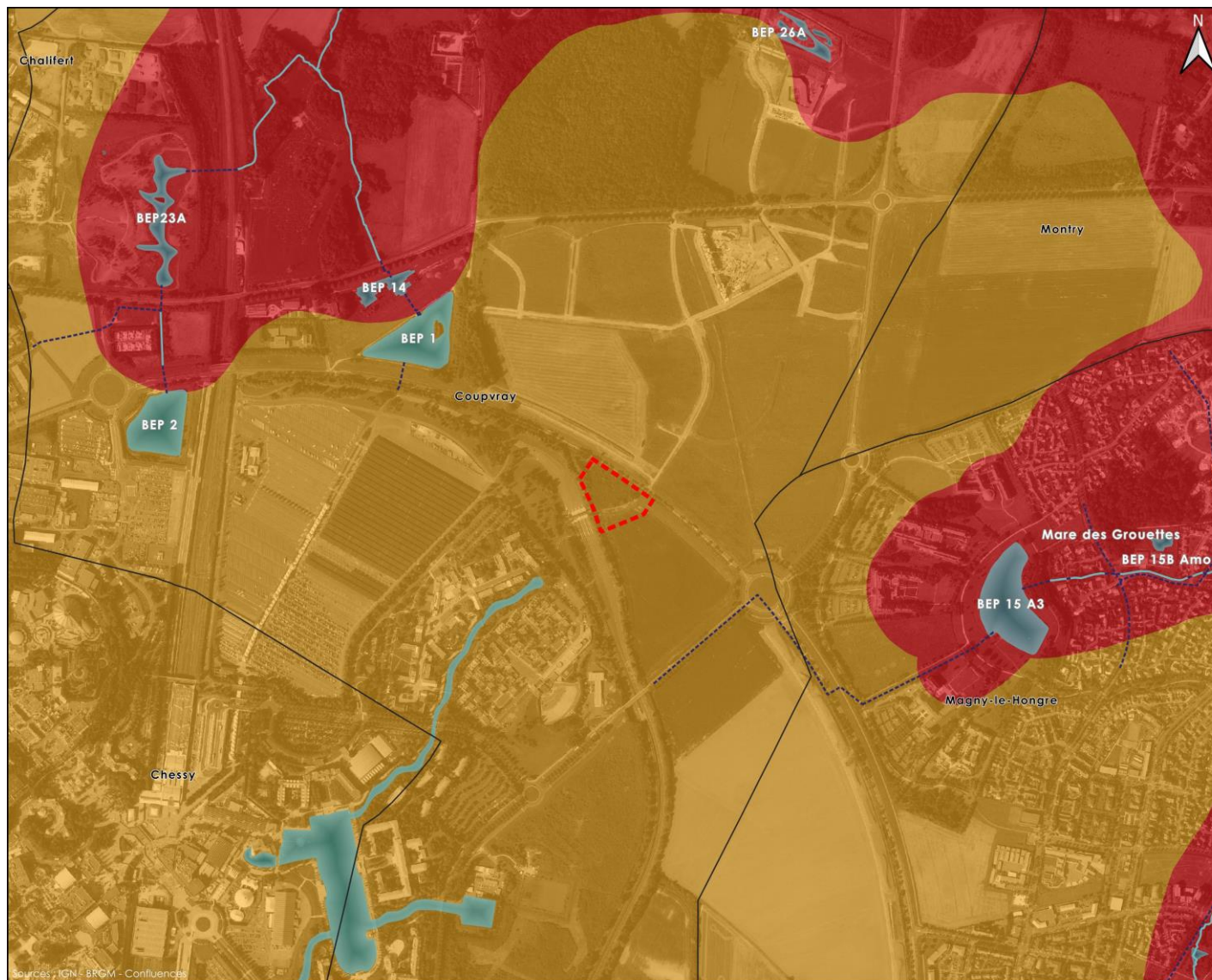
- ZNIEFF type I
- ZNIEFF type II

0 900 1 800 2 700 m

1:40 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil



Demande d'examen au cas par cas

Aléa retrait gonflement des argiles

Légende

Limites

- Limite du projet
- Limite communale

Hydrographie

- Cours deau
- Canalisation
- Bassins

- Exposition forte
- Exposition moyen
- Exposition faible

0 200 400 600 m

1:10 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Sources : IGN - BRGM - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1185 DISNEY cas par cas poste source\Etude\Desin\240412-casparcas\1185 Aléa retrait gonflement des argiles-240413.qgz



Demande d'examen au cas par cas

Enveloppe d'alerte des zones humides

Légende

Limites

- Limite du projet
- Limite communale

Hydrographie

- Cours deau
- Canalisation
- Bassins

Enveloppe d'alerte des zones humides

- Classe A : Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser
- Classe B : Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe C : Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides
- Classe D : Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

0 200 400 600 m

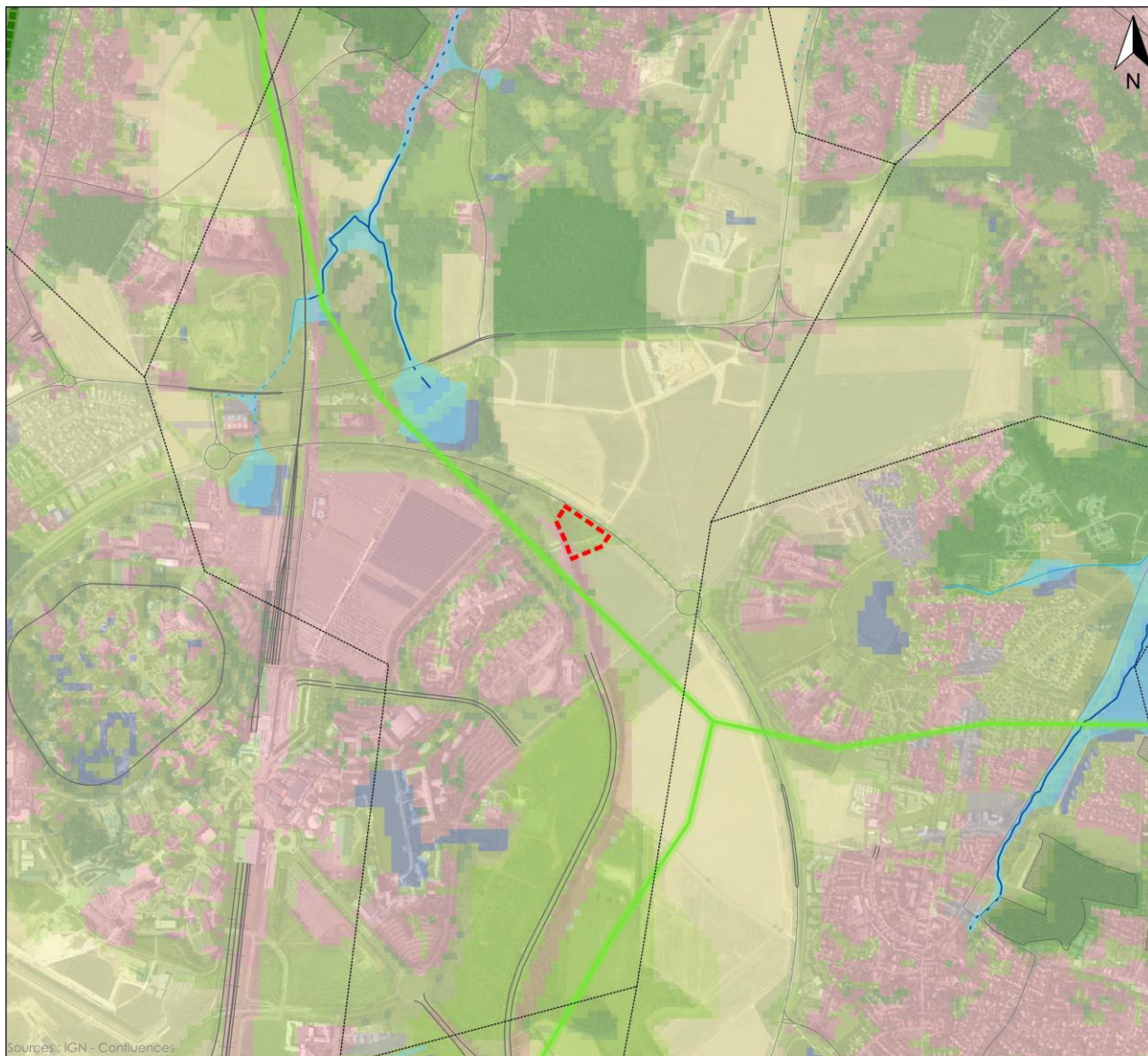
1:10 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Sources : IGN - BRGM - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1185 DISNEY cas par cas poste source\Etude\Dessin\240412-casparcas\ETUDES EN COURS\1185 DISNEY cas par cas poste source\Etude\Dessin\240412-casparcas\1185-Enveloppes ZH-240415.qgz



Sources : IGN - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1185 DISNEY cas par cas poste source\Etude\Dessin\240412-casparcas\1185-SRCE-Composantes-240415.qgz

Demande d'examen au cas par cas

SRCE - Carte des composantes de la trame verte et bleue

Légende

 Limite du projet

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE LÉGENDE

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Réservoirs de biodiversité**
 -  Réservoirs de biodiversité
- Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France**
 -  Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France
- Corridors de la sous-trame arborée**
 -  Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité
 -  Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité
 -  Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité
- Corridors de la sous-trame herbacée**
 -  Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes
 -  Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes
 -  Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite
- Corridors et continuum de la sous-trame bleue**
 -  Cours d'eau et canaux fonctionnels
 -  Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite
 -  Cours d'eau intermittents fonctionnels
 -  Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite
 -  Corridors et continuum de la sous-trame bleue

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

- Obstacles des corridors arborés**
 -  Infrastructures fractionnantes
- Obstacles des corridors calcaires**
 -  Coupures urbaines
- Obstacles de la sous-trame bleue**
 -  Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
- Point de fragilité des corridors arborés**
 -  Routes présentant des risques de collisions avec la faune
 -  Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire
 -  Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation
 -  Passages prolongés en cultures
 -  Clôtures difficilement franchissables
- Points de fragilité des corridors calcaires**
 -  Coupures boisées
 -  Coupures agricoles
- Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue**
 -  Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 -  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

OCCUPATION DU SOL

- Boisements**
 -  Boisements
- Formations herbacées**
 -  Formations herbacées
- Cultures**
 -  Cultures
- Plans d'eau et bassins**
 -  Plans d'eau et bassins
- Carrières, ISD et terrains nus**
 -  Carrières, ISD et terrains nus
- Tissu urbain**
 -  Tissu urbain
- Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares**
 -  Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares
- Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares**
 -  Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares
- Limites régionales**
 -  Limites régionales
- Limites départementales**
 -  Limites départementales
- Limites communales**
 -  Limites communales
- Infrastructures de transport**
 -  Infrastructures routières majeures
 -  Infrastructures ferroviaires majeures
 -  Infrastructures routières importantes
 -  Infrastructures ferroviaires importantes
 -  Infrastructures routières de 2e ordre
 -  Infrastructures ferroviaires de 2e ordre



0 400 800 m



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Annexes supplémentaires – Plan d'Intérêt Général

Poste Source - Disney

Cas par cas

Projet d'intérêt général

RELATIF AU SECTEUR IV DE MARNE-LA-VALLEE
ET AUX PROJETS EURODISNEY ET VILLAGES NATURE

PERIMETRE DU PROJET D'INTERET GENERAL

PERIMETRE DISNEY

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Voies ferrées (TGV - RER ...)

Gare

Transport en commun capacitaire

Voie principale - Nœud ou Diffuseur important

Pénétrante majeure

Boulevard urbain - Autre voie importante

Liaison fonctionnelle - Desserte de quartier

Infrastructure à l'étude

Parking d'intérêt régional - Gare routière

Réserve pour équipement

Centre de congrès

Centre commercial régional

Centralité secondaire - Centralité urbaine

Université

Droit de volume sur infrastructures publiques (périmètres)

CARACTERE DOMINANT DU TISSU

Bourg existant

Dominante Habitat

Dominante Activité

Dominante Touristique

Centre urbain multifonctionnel

Centre commercial

Espace naturel

Agriculture urbaine

Plan d'eau

Trame verte majeure, tracé indicatif

Parc urbain

Programme éco-touristique à déterminer

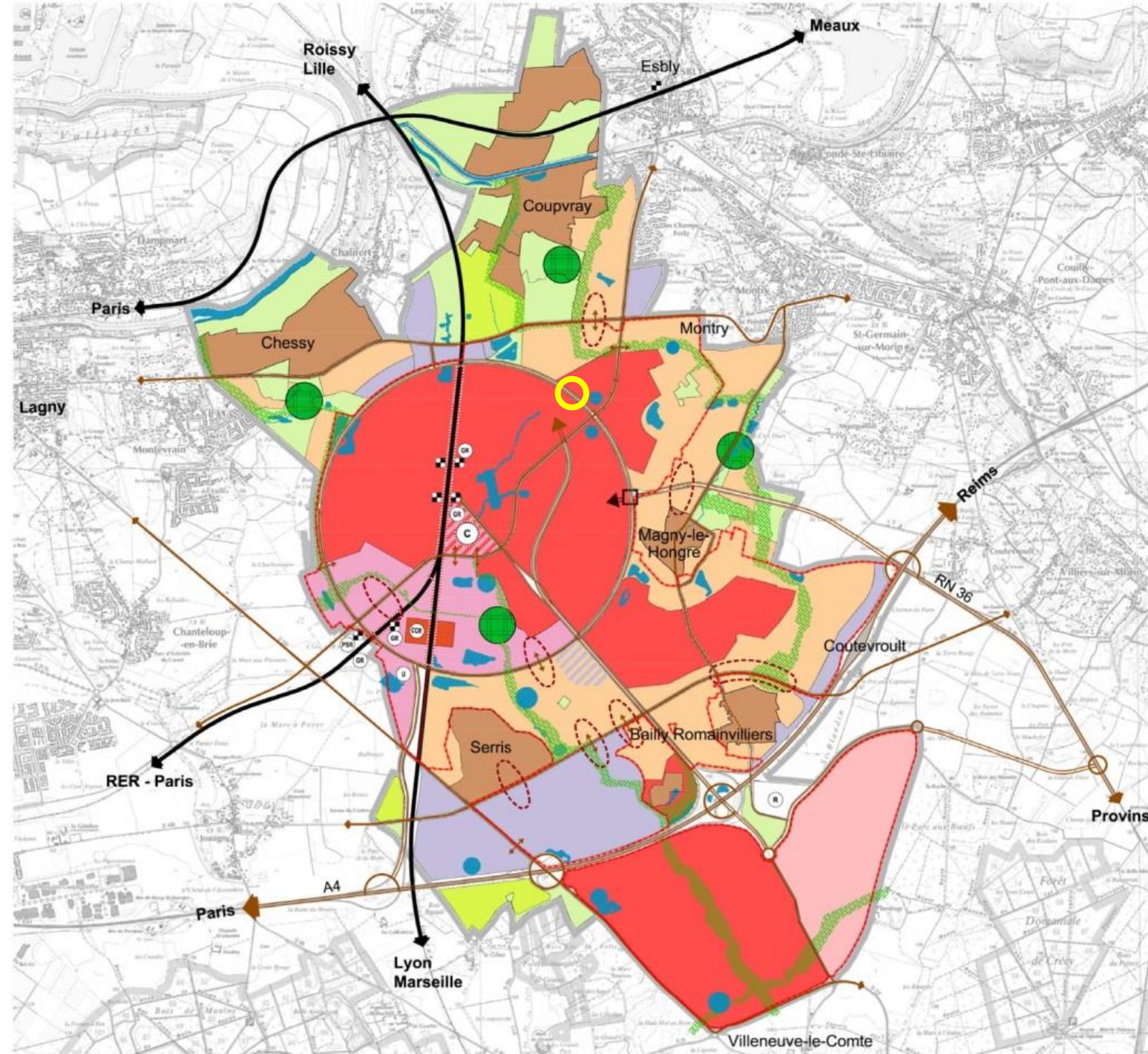
Localisation du projet

Echelle : 1 / 25 000 - Date : 16 mars 1987

Modifié le : 16 / 05 / 2010

Annexe au décret n°

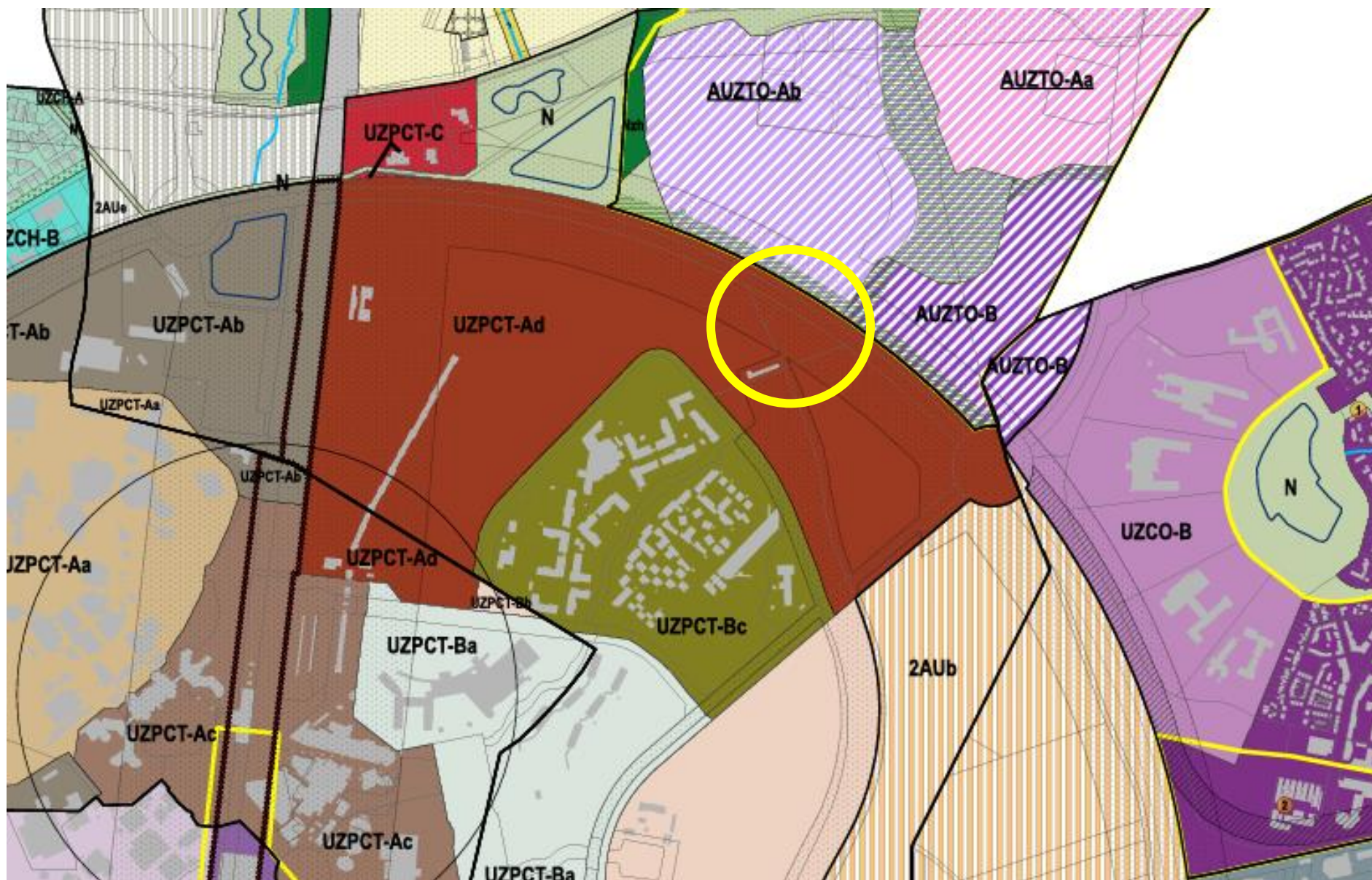
modifiant le décret n° 87-193 du 24 mars 1987



Annexes supplémentaires – Extrait du PLUi

Poste Source - Disney

Cas par cas



Annexes supplémentaires – Description et justification du projet

Poste Source - Disney

Cas par cas

PROJET DE CRÉATION D'UN POSTE HTB

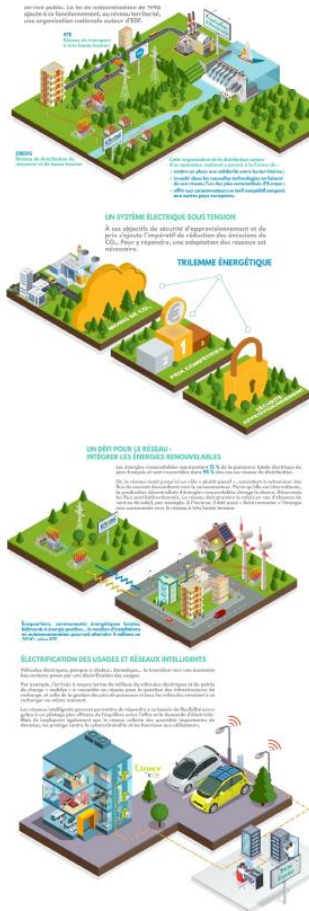


POSTE HTB

- Sources du projet
- Solution retenue
 - Schéma global
 - 1- Périmètre RTE
 - 2- Périmètre Disney : Poste HTB
 - 3- Périmètre Disney : Boucles HTA
- Parcellaire – Contraintes d'urbanisme
- Synoptique HTB/HTA projeté
- Continuité d'exploitation



SOURCES DU PROJET



- Sécuriser l'alimentation électrique (assurer la continuité de service) du site Disney.
- Répondre aux besoins électriques actuels et futurs (court, moyen et long terme)
 - Extensions des parcs
 - Rénovation et agrandissement des bâtiments supports
 - Prise compte des nouvelles réglementations (loi LOM, loi Climat résilience, décret Tertiaire, décret BACS, IRVE, photovoltaïque, etc.)
- Répondre aux objectifs de Disney en termes de décarbonation et de sobriété des énergies consommées



PROJET DE CRÉATION D'UN POSTE HTB

POSTE HTB

- Sources du projet
- Solution retenue
 - Schéma global
 - 1- Périmètre RTE
 - 2- Périmètre Disney : Poste HTB
 - 3- Périmètre Disney : Boucles HTA
- Parcellaire – Contraintes d'urbanisme
- Intentions relatives au poste
- Spécificités du photovoltaïque
- Synoptique HTB/HTA projeté
- Continuité d'exploitation
- Mission de Maîtrise d'Œuvre
- Planning général



SOLUTION RETENUE : SCHÉMA GLOBAL

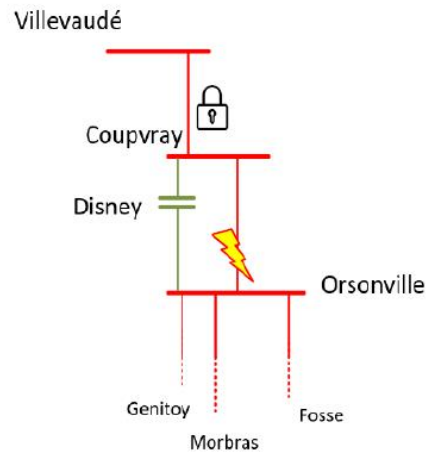
Schéma en antenne Coupvray + antenne Orsonville

Raccordement en antenne
: installation reliée à un poste du Réseau Public de Transport existant par une liaison directe appartenant à RTE

Raccordement HTB par des liaisons 225 kV provenant des postes sources de Coupvray et d'Orsonville.

Garantit la sécurisation de l'alimentation électrique du nouveau poste en cas :

- de consignation, maintenance, de RTE sur l'un des deux postes sources
- d'un incident/avarie sur l'une des liaisons.



Trois grandes composantes

1 – Travaux RTE pour les liaisons souterraines entre le nouveau poste HTB et les postes sources Coupvray et Orsonville

2 - Travaux de construction et équipement du nouveau poste HTB par **Disney**

3 – Travaux de déploiement du réseau HTA interne au site **Disney** (boucles vers les PDL existants)

SOLUTION RETENUE : 2 – DISNEY : POSTE HTB

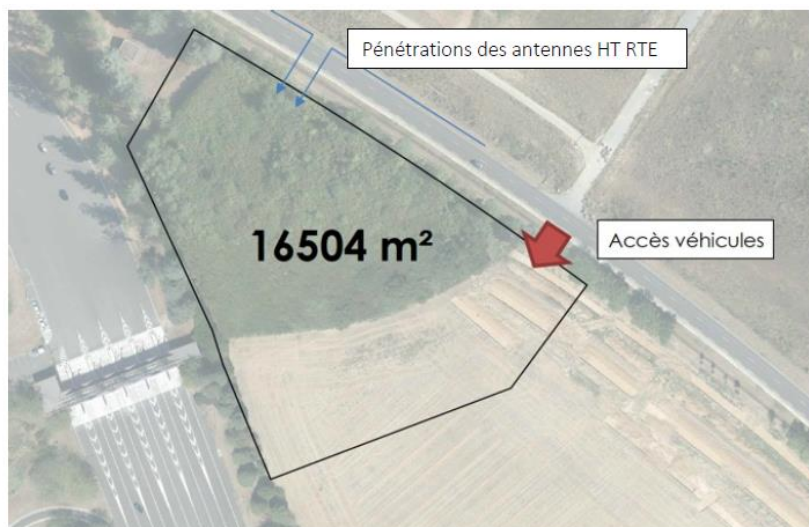
Choix d'un poste fermé – Poste Source à Enveloppe Métallique (PSEM) :

- **Garantir la sécurité des personnes**
 - Tous les équipements sont dans une enveloppe fermée
 - Maintenance sécurisée
- **Réduction de la surface occupée au sol** (car 5 fois plus compact qu'un poste ouvert)
- **Réduction des coûts d'exploitation** (Disney) grâce au gaz isolant
- **Améliore la durée de vie des équipements** car équipements protégés des aléas environnementaux
- **Rend l'installation insensible aux interférences électromagnétiques**
- **Insertion paysagère et architecturale plus qualitative**, avec un impact visuel minimum : a minima, les équipements ne sont pas visibles car implantés dans l'enveloppe du bâtiment. Opportunité d'une architecture qualitative (voir exemples de réalisations).



SOLUTION RETENUE : 2 – DISNEY : POSTE HTB

Parcelle retenue pour l'implantation du PSEM



Principes d'implantation et d'accès

- **Liaisons RTE**
 - Chemineront par l'accotement opposé à la parcelle
 - Pénétreront sur une extrémité opposée à l'accès véhicule
NB : ce principe pourra être revu en phase études.
- **Accès véhicules**
 - L'accès se fera face à la voie existante de l'autre côté du boulevard
 - Le traitement du carrefour devra être étudié en relation avec la Collectivité Locale.

PARCELLAIRE – CONTRAINTES D'URBANISME

Article 6 sur la zone UZPCT-Ad

Marges d'isolement au bruit (bande de 100 m de large par rapport au boulevard de l'Europe) :

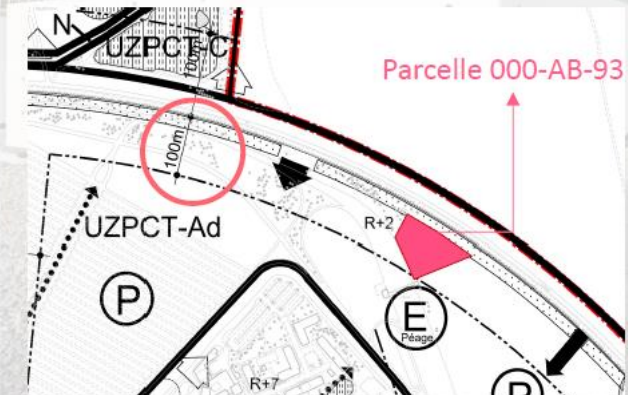
- Seuls les postes publics de transformation, de coupure et de détente gaz [...], les postes de contrôle pourront y être implantés. Leur hauteur ne pourra pas dépasser 4 m
- Hors de cette bande de 100 m, pas de restriction particulière. Hauteur maximum : R+2 ou 9 m.

Dérogation :

Les ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures (ex. pour la production d'énergie renouvelable...) sont exclus du calcul de hauteur.

Hypothèses – Préconisations

- Enterrer partiellement le poste pour respect des 9 m



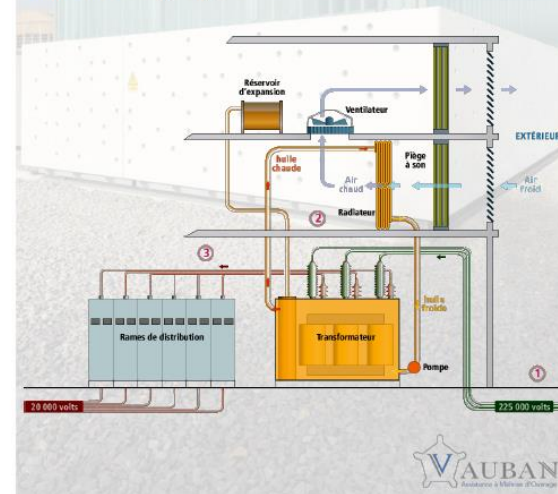
CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Très forts enjeux pour l'exploitation du site :

- Continuité d'exploitation à garantir
 - Lors des travaux de modification des points de livraison existants qui feront l'objet d'un raccordement au nouveau réseau HTA
 - A chaque raccordement aux postes et sous-stations existantes (distribution HTA)
 - Etudier les possibilités de ne pas recourir à des coupures (doubles dérivations)
 - Identifier les cas où les coupures sont faisables sans impact majeur, et aux horaires adéquats
- Spécificités de mise en service
- Commissionnement
 - Détails des contrôles
 - Des tests et essaisA chacune des phases de réalisation
- Maintenabilité des installations
 - En phase conception prise en compte des impératifs de maintenabilité des constructions,
 - des réseaux en canalisations,
 - des équipements Cfo, etc.



Rame A du PDL Magic Kingdom



Annexes supplémentaires – Diagnostic IPE

Poste Source - Disney

Cas par cas



Projet poste source

Commune de Coupvray - Département de Seine-et-Marne (77)



DIAGNOSTIC FLASH ECOLOGIQUE

IPE - Rapport 2024



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Code 1185
juin 24

PARTIE I – CONTEXTE GENERAL 1

A. INTRODUCTION ET PERIMETRE D’ETUDE..... 2

A.1 Introduction 2

A.2 Périmètre d’étude 2

B. CONTEXTE NATUREL..... 3

B.1 Protection réglementaire..... 3

B.1.1 Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)3

B.1.2 Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Réserve Naturelle Régionale (RNR)3

B.1.3 Réserves Biologiques Intégrales (RBI).....3

B.3 Protection conventionnelle..... 4

B.3.1 Natura 2000.....4

B.3.2 Parc Naturel Régional (PNR).....4

B.5 Protection par maitrise foncière 5

B.5.1 Espaces naturels sensibles (ENS)5

B.5.2 Inventaires patrimoniaux : Zones naturelles d’intérêt écologique faunistiques et floristiques (ZNIEFF).....5

C. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE..... 8

PARTIE II – DIAGNOSTIC FLASH - IPE 10

A. INVESTIGATION DE TERRAIN ET ANALYSE DES DONNEES 11

A.1 Description des habitat 11

A.2 Investigation des espèces 17

A.2.1 Flore.....17

A.2.2 Avifaune.....17

A.2.3 Mammifères.....19

A.2.4 Autres taxons19

A.3 Aspects fonctionnels 19

A.3.1 Thématique diversité 19

A.3.2 Thématique patrimonialité..... 19

A.3.3 Thématique fonctionnalité 21

A.3.4 Récapitulatif des indicateurs à renseigner..... 26

B. INTERPRETATION ET MISE EN FORME DES RESULTATS – CALCUL DE L’IPE 26

C. SYNTHESE ECOLOGIQUE27

PARTIE III – METHODOLOGIE 28

A. AUTEURS 29

B. METHODOLOGIE IPE..... 29

B.1 Investigation de terrain.....29

B.2 Prise en compte des données de terrains31

C. STATUT PATRIMONIAL ET REGLEMENTAIRE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES 31

C.1 Protection des espèces.....31

C.1.1 Droit européen..... 31

C.1.2 Droit français..... 31

C.2 Statut patrimoniale d’une espèce32

D. BIBLIOGRAPHIE..... 34

PARTIE IV – ANNEXES..... 36

A. LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES OBSERVEES SUR LE SITE 37

B. LISTE DES MAMMIFERES OBSERVES SUR LE SITE 40

C. LISTE DES OISEAUX OBSERVES SUR LE SITE 41

D. RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES..... 42

Liste des figures

Figure 1 : Habitats – Poste source.....16

Figure 2 : Oiseaux remarquables.....18

Figure 3 : Clôtures grillagées et routes à proximité21

Figure 5 : Continuités écologiques.....22

Figure 6 : Haie de Laurier palme24

Figure 7 : Mahonia à feuilles de houx.....24

Figure 8 : Résidus de bois et tas de pierre25

Figure 9 : Diagramme des résultats de l'IPE.....26

Figure 10 : Localisation du point d'écoute30

Figure 11 : Localisation des relevés phytosociologiques.....30

Figure 12 : Récapitulatif des indicateurs à renseigner (Source : IPE/IQE, MNHN)31

Figure 13 : Textes de protections relatifs à la faune et à la flore.....32

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation des Arrêtés Préfectoral de Protection de Biotope à proximité du site d'étude3

Tableau 2 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du site d'étude4

Tableau 3 : Localisation des ENS à proximité du site d'étude5

Tableau 4 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude.....5

Tableau 5 : Analyse bibliographique8

Tableau 6 : : Synthèse des habitats présents sur le site11

Tableau 7 : Oiseaux au moins possiblement nicheur sur le site17

Tableau 8 : Synthèse des continuités écologiques à l'échelle du site.....21

Tableau 9 : Synthèse des éléments de perméabilité à l'échelle du site21

Tableau 10 : Espèces exotiques envahissantes selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques (PEE) d'Ile-de-France – version octobre 2022 – CBNBP/MNHN/ Ile de France23

Tableau 11 Eléments considérés pour évaluer le potentiel d'accueil du site25

Tableau 12 : Liste des micro-habitats présents sur le site.....25

Tableau 13 : Tableau de synthèse des indicateurs à renseigner (Source : IPE/IQE, MNHN)26

PARTIE I – CONTEXTE GENERAL



A.INTRODUCTION ET PERIMETRE D'ETUDE

A.1 INTRODUCTION

La présente mission concerne la réalisation d'un diagnostic flash paysager et écologique, permettant la mise en évidence des enjeux potentiels sur la zone d'étude, afin d'envisager le devenir du secteur.

Le diagnostic paysager s'appuie sur une analyse des cartographies et des visites de terrain, et le diagnostic écologique a été établi lui en se basant sur un Indice de Potentialité Ecologique (IPE), dont la méthodologie a été créée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

A noter que les données générées dans le cadre de cette mission ne sont pas exhaustives et donc insuffisantes pour alimenter un dossier réglementaire.

Néanmoins ce rapport présente l'intérêt naturaliste de ce site et permet d'alerter le maître d'ouvrage sur les enjeux potentiels.

A.2 PERIMETRE D'ETUDE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Coupvray. Il borde l'entrée du parking du parc Disney Land Paris et le Boulevard de l'Europe. D'une superficie d'environ 1.6 ha, il est composé d'une zone de pelouse, d'un fourré arbustif et d'une zone débroussaillée pour entretien.

B. CONTEXTE NATUREL

B.1 PROTECTION REGLEMENTAIRE

B.1.1 ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Afin de prévenir la disparition des espèces figurant sur la liste prévue à l'art. R. 211-1 (espèces protégées), le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministère chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou ces formations sont nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces (art. 4, 1er al., du décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977).

Le site concerné par le projet n'est pas répertorié comme faisant l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 2 APPB existent et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Localisation des Arrêtés Préfectoral de Protection de Biotope à proximité du site d'étude

Arrêtés Préfectoral de Protection de Biotope					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimal au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
FR3800009	Marais de Lesches	84.35	3.5 km au nord	Le site comprend de nombreuses espèces faunistiques protégées en IDF.	Ornithologie Ichtyologie
FR3800496	Plan d'eau des olivettes	130.25	6,8 km au nord	Le site comprend de nombreuses espèces faunistiques protégées en IDF. Le secteur abrite la reproduction, le stationnement et l'hivernage de 130 espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire Français et notamment <i>Podiceps griseigena</i> , <i>Egretta garzetta</i> , <i>Pernis apivorus</i> , <i>Pandion haliaetus</i> , <i>Porzana porzana</i> , <i>Charadrius dubius</i> , <i>Sterna hirundo</i> , <i>Burhinus oedicephalus</i> , <i>Aerocephalus palustris</i> ; et trois espèces d'amphibiens protégées au plan national (<i>Bufo calamita</i> , <i>Pelodytes punctatus</i> , <i>Triturus helveticus</i>) ;	Ornithologie Amphibiens Reptiles Botanique

B.1.2 RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR)

Ces classements s'appliquent sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, « lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader » (art. L. 332-1 C. Env).

Le classement d'une RNN a « pour effet d'interdire ou de réglementer toute activité susceptible de nuire au patrimoine géologique ou au développement naturel de la faune et de la flore (chasse, pêche, agriculture, exploitation forestière, cueillette...) sans pour autant que l'ensemble des activités soit systématiquement écarté du périmètre de la réserve ».

À l'inverse, « contrairement aux RNN, l'interdiction de la chasse et de la pêche, de l'extraction de matériaux et de l'utilisation des eaux n'est pas prévue dans les RNR » même si le « classement en RNR peut prévoir l'interdiction ou la limitation de certaines activités (culture, pastoralisme, exploitation forestière, travaux, circulation, fréquentation et stationnement...) » (Dictionnaire de la protection de la nature, 2009).

Le site d'étude n'est pas concerné par la présence d'une Réserve Naturelle Nationale ou Régionale .

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 0 RNN et 0 RNR existe.

B.1.3 RESERVES BIOLOGIQUES INTEGRALES (RBI)

Les RBI peuvent être instituées au sein de Réserves biologiques domaniales ou forestières. Elles visent à sauvegarder et maintenir les dynamiques naturelles d'évolution de certains écosystèmes considérés comme représentatifs de la diversité écologique forestière.

Les opérations sylvicoles y sont proscrites à l'exception des opérations de gestion comme l'élimination d'espèces exotiques invasives.

Le site concerné par le projet n'est pas concerné par une réserve biologique intégrale.

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 0 RBI existe.

B.3 PROTECTION CONVENTIONNELLE

B.3.1 NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 désigne un ensemble de sites naturels ou semi-naturels européens identifiés pour leur intérêt écologique. Leur vocation est la protection, à l'échelle européenne, des espèces et habitats remarquables, rares ou menacés, en tenant compte notamment des activités sociaux-économiques et culturelles des sites désignés (logique de développement durable). La protection ne se fait donc pas contre les activités humaines mais avec elles, celles-ci pouvant en général être indispensables aux maintiens des intérêts écologiques identifiés.

La mise en place du réseau Natura 2000 s'appuie sur l'application de deux directives :

- La **directive « Oiseaux »**, directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 remplacée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Elle a pour vocation la préservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen, en ciblant particulièrement certaines espèces ou sous espèces menacées et nécessitant ainsi une attention particulière. Lorsqu'un site intègre le réseau Natura 2000 via cette directive, on parle de Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ces ZPS sont essentiellement issues des anciennes ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), réseau international de sites naturels importants pour la reproduction, la migration ou l'habitat des oiseaux, qui constitue un zonage d'inventaire, mais qui n'a pas de valeur juridique (pas de protection particulière de ce réseau). Les ZPS permettent ainsi d'apporter un statut réglementaire à ces sites.
- La **directive « Habitat-Faune-Flore »**, ou directive « Habitats », directive 92/43/CEE de 1992. Son objectif principal est la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune (autre que les oiseaux) et de la flore sauvage. Les sites intégrant le réseau Natura 2000 par cette directive constituent des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'ensemble des ZPS au titre de la directive "Oiseaux" et des ZSC au titre de la directive "Habitats" constitue ainsi le réseau Natura 2000. En France, ce réseau regroupe, en 2017, 1710 sites pour 70 480 km², soit 12,8% de la surface terrestre du territoire.

La zone d'étude ne fait partie d'aucune zone correspondant au réseau Natura 2000.

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 1 site Natura 2000 existe et est présenté dans le tableau ci-dessous:

Tableau 2 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du site d'étude

Natura 2000					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimal au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
Directive oiseaux					
FR1112003	Boucles de la Marne	2641	3.5 km au nord	Ce site est composé de 8 entités au sein des méandres de la Marne. De ce fait, on observe un réseau de zones humides offrant de nombreux	Ornithologie

	classée le 26 avril 2006 par arrêté préfectoral			sites favorables pour l'avifaune (notamment des carrières alluvionnaires). Des boisements jouent aussi un rôle pour la préservation de l'avifaune. Parmi les espèces remarquables, on peut citer le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Milan noir, l'Oedicnème criard...	
--	---	--	--	--	--

B.3.2 PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux ont été créés pour mettre en valeur les grands espaces ruraux du territoire. Ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable du territoire et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Le site concerné par le projet n'est pas inclus dans le périmètre d'un Parc Naturel Régional.

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 0 PNR existe.

B.5 PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE

B.5.1 ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le classement en Espace Naturel Sensible par les Conseils Départementaux a pour objectif la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels, ainsi que la réalisation d'itinéraires de découverte par l'acquisition de terrains grâce à l'utilisation de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

D'après l'art. L. 142-1 du Code de l'Urbanisme, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, chaque département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Le site concerné par l'emplacement du projet n'est pas répertorié comme Espace Naturel Sensible.

Dans un rayon d'environ 5 kilomètres, 11 ENS existent et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Localisation des ENS à proximité du site d'étude

Espaces naturels sensibles (ENS)	
Nom	Distance minimal au projet
La Marne et le Bicheret	2.7 km au nord-ouest
Les bords de Marne à Dampmart	2.7 km au nord-ouest
La côte Saint-Jacques	2.1 km au nord
Le marais du refuge	3,3 km au nord
La confluence de la Marne et du Grand Morin	2.7 km au nord-est
Le canal de Chalifert	3.2 km au nord-est
Les Prés de la Corvée	3.7 km à l'est
Les Prés des Noues	4.5 km à l'est
Le bois de Misère	4.5 km au nord-est
Le petit Pont	4.8 km à l'est
Le bois centre village et le coteau des bords de Marnes	2.6 km au nord-ouest

B.5.2 INVENTAIRES PATRIMONIAUX : ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), correspondent à des secteurs reconnus pour leur forte potentialité écologique. Ils abritent des espèces ou des milieux remarquables et présentent un bon état de conservation écologique (fonctionnalité des milieux, richesse écosystémique...). Ce classement, instauré en 1982, s'applique à l'ensemble du territoire national, terrestre, fluvial et marin (départements d'outre-mer compris). Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- Les **ZNIEFF de type I** : d'une superficie généralement limitée, ces ZNIEFF abrite des espèces ou des milieux remarquables ;
- Les **ZNIEFF de type II** : elles correspondent à de grands ensembles naturels, peu transformés par les activités humaines, et offraints d'importantes potentialités biologique (Massifs boisés, plateau, méandres de fleuve...). Les ZNIEFFS de type II incluent souvent plusieurs ZNIEFF de type I.

L'inventaire des ZNIEFF est donc un outil indispensable de la politique de protection de la nature. En effet, bien qu'il n'ait aucune valeur législative, cet inventaire permet d'identifier les secteurs présentant une forte potentialité écologique et susceptibles d'abriter des espèces protégées. Cartographié et rendu public, cet inventaire doit être pris en compte dans tout projet d'aménagement (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...). Les zones validées au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle constituent l'« Inventaire National du Patrimoine Naturel ».

Les ZNIEFF prises en compte dans cette étude sont issues de la dernière mise à jour nationale des ZNIEFF seconde génération, effectuée en 2016.

Le site d'étude du projet n'est pas compris dans le périmètre d'une ZNIEFF

Dans un rayon d'environ 5 kilomètres, 1 ZNIEFF de type II et 6 ZNIEFF de type I existent et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimal au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
ZNIEFF de type 1					
110020181	Boisement de Montguillon et bois de la Garenne	35	2 km au sud est	Ces boisements, essentiellement des chênaies-charmaies, regroupent de nombreuses et très belles stations de Scilles à deux feuilles. Au sein du Bois de Montguillon, le long du ru de la Sourde, nous avons de belles populations d'Ail des ours. Quelques pieds de Polystic sont	Floristique

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimal au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
				présents le long du ru. Au vu du degré d'urbanisation alentour, la ZNIEFF constitue un lieu de refuge.	
110001209	Prés humides de Coupvray	17	1,9 km au nord-ouest	La diversité de la ZNIEFF résulte d'une mosaïque de milieux : pâtures, vergers, cultures, friches. Le pâturage équin permet d'obtenir des strates de végétation de hauteurs différentes. Cette hétérogénéité est favorable au développement de nombreux insectes. Les milieux de friches, vergers et cultures sont favorables à l'avifaune (zone d'alimentation ou de reproduction). Les secteurs nord des prairies sont soumis à une immersion hivernale alimentée par la nappe. Ce phénomène favorise la croissance de plantes spécifiques intéressantes.	Insectes Floristique
110001205	Les prés	17,94	2,5 km au nord	Dernière zone verte en plein milieu d'une zone urbanisée. Présence de zones humides. A noter la présence l'Euphorbe des Marais et de l'Œnanthe fistuleuse. Un habitat est classé comme milieu déterminant ZNIEFF: communauté à Reine des Prés (37.1). Présence d'espèces ZNIEFF déterminantes dont certaines où les conditions d'effectif ne sont pas respectées a conduit à les classer en "autres espèces". Prospections nécessaires, particulièrement sur la ripisylve	Floristique

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimal au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
				et possibilité d'une résilience d'une mégaphorbiaie sous la peupleraie. Compte tenu des habitats présents au sein des limites de cette ZNIEFF, des prospections complémentaires seraient à même de révéler la présence d'espèces déterminantes.	
110001150	Marais du refuge	135,43	3,2 km au nord	-	Poissons Amphibiens Oiseaux Insectes Floristique
110001152	Plan d'eau d'Isles-lès-Villenoy	156,87	3,5 km au nord est	La zone concerne une carrière en exploitation dont les substrats sableux sont favorables au Crapaud calamite. La taille du plan d'eau principal et sa localisation le rendent attractif pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau.	Amphibiens Oiseaux Floristique
110020198	Pâturage et bois du château de Montigny	28,93	4,8 km au nord	Les enjeux écologiques du site sont importants car le site se situe dans une boucle de la Marne, à proximité de l'ENS des Olivettes et à proximité d'une carrière. Le boisement présente une structure hétérogène, tout en étant un habitat ZNIEFF déterminant. Plusieurs espèces déterminantes ont été répertoriées sur ce site lors des phases de prospection : <i>Falco subbuteo</i> , <i>Milvus migrans</i> , <i>Burhinus oediacnemus</i> et <i>Vanellus vanellus</i> . Parmi les espèces recensées, 9 sont inscrites à l'Annexe 1 de la	Amphibiens Odonates Coléoptères Insectes Oiseaux

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimal au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
				Directive Oiseaux: <i>Pernis apivorus</i> , <i>Alcedo atthis</i> , <i>Milvus migrans</i> , <i>Burhinus oedicnemus</i> , <i>Dryocopus martius</i> , <i>Lanius collurio</i> , <i>Falco columbarius</i> , <i>Falco milvus</i> et <i>Ichthyaelus melanocephalus</i> . L'existence de nombreuses observations de <i>Pelodytes punctatus</i> s'explique par la proximité avec les zones humides proches (marais de Lesches. Ces amphibiens utilisent probablement cette ZNIEFF en tant que corridor écologique. Il faudrait prévoir des inventaires complémentaires afin d'avoir plus de données tous taxons et de préciser les statuts biologiques (reproduction, passage, hivernage) des espèces du boisement.	
ZNIEFF de type 2					
110020191	Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne	3619	1,6 km au nord	L'intérêt de la zone réside dans la présence d'un réseau de plans d'eau servant de halte migratoire et de lieu d'alimentation pour de nombreux oiseaux. Les milieux sont favorables au développement d'une flore remarquable. D'autre part, la géomorphologie permet d'avoir des milieux boisés de différente nature : sur plateau, sur coteau, parois en milieu plus humide (boisement humide du marais de Lesches).	Poissons Amphibiens Reptiles Oiseaux Mammifères Insectes Floristique

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimal au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
				La connexion de milieux ouverte et fermés apporte une richesse écologique au niveau des lisières.	

Le site n'est pas en connexion directe avec ces différentes ZNIEFF, séparées notamment par d'importantes surfaces densément urbanisées. Seules les espèces aux importantes capacités de déplacement, telle que l'avifaune, peuvent éventuellement circuler entre ces ZNIEFF et le site.

C. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

En complément de l'analyse précédemment effectuée sur les espèces qui fréquentent les zones naturelles d'intérêt périphériques, la consultation des bases de données GéoNature et de Lobelia a permis de mettre en évidence des espèces remarquables sur la commune de Coupvray. Le tableau ci-dessous présente la liste de ces espèces et leur potentialité de présence sur le site. L'analyse par groupe taxonomique indiquera ensuite si ces dernières ont bien été observées sur le site.

Tableau 5 : Analyse bibliographique

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes	Statut de menace IDF	Statut de protection	Déterminante de ZNIEFF	Potentialité de présence	Source
Achillée ptarmique	Achillea ptarmica	Flore	LC	Non	Oui (Seine-et-Marne)	Très faible	Lobelia
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Très faible	GéoNat'IDF
Martin pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Oiseau	LC	Oui (national)	Oui	Nulle	GéoNat'IDF
Ail des ours	Allium ursinum	Flore	LC	Non	Oui	Faible	Lobelia
Crapaud calamite	Epidalea calamita	Amphibiens	EN	Oui (national)	Oui	Nulle	ZNIEFF 110001150
Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	Oiseaux	VU	Oui (national)	Oui	Nulle	ZNIEFF 110020198
Butome en ombelle	Butomus umbellatus	Flore	VU	Non	Oui	Nulle	Lobelia
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Oiseau	NT	Oui (national)	Non	Modérée	GéoNat'IDF
Laîche à utricules tomenteux	Carex tomentosa	Flore	LC	Non	Oui	Très faible	Lobelia
Agrion délicat	Ceriatrigon tenellum	Odonates	VU	Non	Oui	Nulle	ZNIEFF 110001152
Pic noir	Dryocopus martius	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Faible	ZNIEFF 110020198
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Oiseaux	EN	Oui (national)	Non	Nulle	GéoNat'IDF
Hérisson d'Europe	Ericeus europaeus	Mammifères	LC	Oui (national)	Non	Modérée	GéoNat'IDF
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Oiseau	LC	Oui (national)	Non		
Euphorbe des marais	Euphorbia palustris	Flore	NT	Non	Oui	Nulle	ZNIEFF 110001205
Faucon hobereau	Falco subbutea	Oiseau	LC	Oui (national)	Non	Très faible	ZNIEFF 110001150
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Modérée	GéoNat'IDF
Gagée velue	Gagea villosa	Flore	CR	Oui (national)	Oui	Très faible	Lobelia
Gomphe vulgaire	Gomphus vulgatissimus	Insectes	NT	Oui (régional)	Non	Nulle	ZNIEFF 110001152
Flambé	Iphiclides podalirius	Insectes	NT	Oui (régional)	Oui	Faible	ZNIEFF 110020191
Agrion élégant	Ischnura elegans	Insectes	LC	Non	Non	Nulle	GéoNat'IDF
Torcol familier	Jynx torquilla	Oiseau	CR	Oui (national)	Oui	Très faible	ZNIEFF 110001150
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Oiseau	VU	Oui (national)	Oui	Faible	ZNIEFF 110001152
Mouette rieuse	Larus ridibundus	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Modérée	Confluences
Gesse hérissée	Lathyrus hirsutus	Flore	NT	Non	Non	Faible	Lobelia
Gesse de Nissole	Lathyrus nissolia	Flore	VU	Non	Non	Faible	Lobelia
Libellule fauve	Libellula fulva	Odonates	LC	Non	Oui	Très faible	ZNIEFF 110001152
Grand Sylvain	Limenitis populi	Insectes	CR	Oui (régional)	Oui	Faible	ZNIEFF 110001150
Ornithogale des Pyrénées	Loncomelos pyrenaicus	Flore	LC	Oui (national)	Non	Très faible	ZNIEFF 110020181
Demi-Deuil	Melanargia galathea	Insectes	LC	Non	Oui	Modérée	ZNIEFF 110020191
Milan noir	Milvus migrans	Oiseaux	NT	Oui (national)	Oui	Nulle	ZNIEFF 110001150
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Faible	Confluences
Grande Tortue	Nymphalis polychloros	Insectes	LC	Oui (régional)	Non	Modérée	Confluences
Oenanthe fistuleuse	Oenanthe fistulosa	Flore	EN	Non	Oui	Nulle	ZNIEFF 110001205
Ophioglosse commun	Ophioglossum vulgatum	Flore	VU	Non	Oui	Lobelia	
Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus	Mammifères	NT	Non	Non	Forte	Confluences
Mésange bleue	Parus caeruleus	Oiseaux	LC	Oui (n)	Non	Modérée	GéoNat'IDF
Mésange charbonnière	Parus major	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Modérée	GéoNat'IDF
Moineau domestique	Passer domesticus	Oiseaux	VU	Oui (national)	Non	Très faible	GéoNat'IDF

Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Oui	Nulle	ZNIEFF 110020198
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Amphibien	NT	Oui (national)	Non	Nulle	GéoNat'IDF
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Oui	Faible	ZNIEFF 110020198
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Modérée	GéoNat'IDF
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Nulle	GéoNat'IDF
Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>	Flore	VU	Non	Non	Très faible	Lobelia
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	Insectes	LC	Non	Non	Nulle	GéoNat'IDF
Renoncule courbée en cercle	<i>Ranunculus circinatus</i>	Flore	VU	Non	Oui	Nulle	ZNIEFF 110001150
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Modérée	GéoNat'IDF
Patience maritime	<i>Rumex maritimus</i>	Flore	LC	Non	Oui	Nulle	ZNIEFF 110001152
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Insecte	LC	Oui (régional)	Non	Faible	ZNIEFF 110001209
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Non	Faible	GéoNat'IDF
Scille à deux feuilles	<i>Scilla bifolia</i>	Flore	LC	Non	Oui	Faible	ZNIEFF 110020181
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	GéoNat'IDF
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Oui	Faible	ZNIEFF 110001150

PARTIE II – DIAGNOSTIC FLASH - IPE



A.INVESTIGATION DE TERRAIN ET ANALYSE DES DONNEES

A.1 DESCRIPTION DES HABITAT

Le site présente 4 habitats semi-naturels et 4 habitats anthropiques. Le tableau suivant présente ces différents habitats avec leur correspondance Corine Biotope et EUNIS.

→ **Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire ou prioritaire Natura 2000.**

Tableau 6 : : Synthèse des habitats présents sur le site

Typologie	Correspondance phytosociologique (Alle)	Fiche Végétation remarquable IDF	Code EUNIS	Intitulé EUNIS	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Habitats humides ou non	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	LR IDF	Surface (m²)
Végétations des fourrés											
Fourrés arbustifs	x	x	F3.11	Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	pro parte	x	x	LC	2391
Fourré arbustif débroussaillé pour entretien	x	x	I2.3	Zones de jardins abandonnées récemment	87.1	Terrains en friche	non humide	x	x	x	7255
Végétation des friches, prairies et pelouses											
Pelouses	x	x	I2.23	Petits parcs et squares citadins	85.12	Pelouses des parcs	x	x	x	x	311
Friches herbacées	x	x	I1.5	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	87.1	Terrains en friche	pro parte	x	x	x	1656
Milieux anthropiques végétalisés											
Haie de Laurier palme	x	x	V4-1	Haies d'espèces non indigènes	83.32	Plantations d'arbres feuillus	x	x	x	x	184
Pelouse arborée	x	x	I2.23	Petits parcs et squares citadins	85.12	Pelouses des parcs	x	x	x	x	188
Friches herbacées x Chantier	x	x	I1.5 x J1	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées x Bâtiments des villes et des villages	87.1 x 86.1	Terrains en friche x Villes	x	x	x	x	3759
Milieux anthropiques non végétalisés											
Zones de chantier / Pistes de chantier	x	x	J1	Bâtiments des villes et des villages	86.1	Villes	non humide	x	x	x	852

A.1.1.1 Fourrés arbustifs

Codes EUNIS : F3.11 (Fourrés médio-européens sur sols riches) / Code CORINE BIOTOPES : 31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physiologie et localisation

Ces fourrés sont principalement composés d'espèces arbustives telles que le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Rosier sauvage (*Rosa sp.*), d'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)...

Concernant la strate herbacée, celle-ci est majoritairement composée d'un couvert de mousse. Cependant il est possible d'observer quelques espèces herbacées telles que la Ficaire (*Ficaria verna*), l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ou encore la Néottie ovale (*Neottia ovata*). A noter que cette dernière est réglementée au sein de la convention CITES afin de limiter le commerce des espèces sauvages.



Dynamique de la végétation

Ce fourré est très dense ce qui fait que les espèces montent en hauteur et se développent très peu sur leur base.

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour la faune en tant que zone de reproduction, d'alimentation et de refuge.

A.1.1.2 Pelouses

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares citadins) / Code CORINE BIOTOPES : 85.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physiologie et localisation

Ces zones de pelouses sont relativement bien diversifiées. On y retrouve plusieurs espèces herbacées telles que la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Pissenlit (*Taraxacum sp.*), ou encore l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*). Un pied de Néottie ovale (*Neottia ovata*) a également été recensé.



Dynamique de la végétation

Si une gestion de tonte ou de fauche est en place sur cet habitat, cet habitat persistera.

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour la faune en tant que zone d'alimentation pour l'avifaune par exemple mais également pour l'entomofaune.

A.1.1.3 Friches herbacées

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares citadins) / Code CORINE BIOTOPES : 85.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Ces espaces de friches sont présents en bordure des zones de fourrés arbustifs débroussaillées pour entretien et des pistes de chantier. De ce fait, cet habitat est particulièrement pauvre et impacté par le passage des machines. Cependant, il a été possible d’inventorier plusieurs espèces herbacées telles que le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Carotte sauvage (*Daucus carotta*), le Cirse commun (*Cirsium vulgare*), l’Ortie dioïque (*Urtica dioica*)...

Dynamique de la végétation

-

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique potentiel pour la faune en tant que zone d'alimentation.



A.1.1.4 Haies de Laurier palme

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares citadins) / Code CORINE BIOTOPES : 85.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Une haie principalement composée de Laurier palme (*Prunus laurocerasus*) borde du côté ouest le site d'étude.

Dynamique de la végétation

Cette haie est gérée, cependant le Laurier palme est une espèce exotique envahissante qui pourrait coloniser le site d'étude.

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique très faible pour l'avifaune en tant que zone de refuge.



A.1.1.5 Pelouses arborées

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares citadins) / Code CORINE BIOTOPES : 85.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Ces zones sont similaires aux zones de pelouses mais complétées par des espèces arborées telles que le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et le Cèdre (*Cedrus sp.*).

Dynamique de la végétation

La dynamique de végétation est régulée par les arbres.

Valeur écologique et biologique

Ces habitats sont intéressants pour les oiseaux et les petits mammifères.



A.1.1.6 Zone débroussaillée pour entretien

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares citadins) / Code CORINE BIOTOPES : 85.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Zone débroussaillée pour entretien par EPA France (Etablissement Public d'Aménagement).

Dynamique de la végétation

-

Valeur écologique et biologique

-



A.1.1.7 Friches herbacées x Chantier

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares citadins) / Code CORINE BIOTOPES : 85.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Ces espaces de friches sont présents en lien avec les zones de chantier. De ce fait, cet habitat est pauvre et impacté par le passage des machines.

Dynamique de la végétation

-

Valeur écologique et biologique

Cet habitat est peu intéressant.



A.1.1.8 Zones et pistes de chantier

Codes EUNIS : I2.23 (Petits parcs et squares citadins) / Code CORINE BIOTOPES : 85.12 (Pelouses des parcs)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Au sein des zones de chantier, alliées à des restes de friches herbacées, très peu d'espèces ont pu être inventoriées. Concernant les pistes de chantier, aucune biodiversité a été observé.

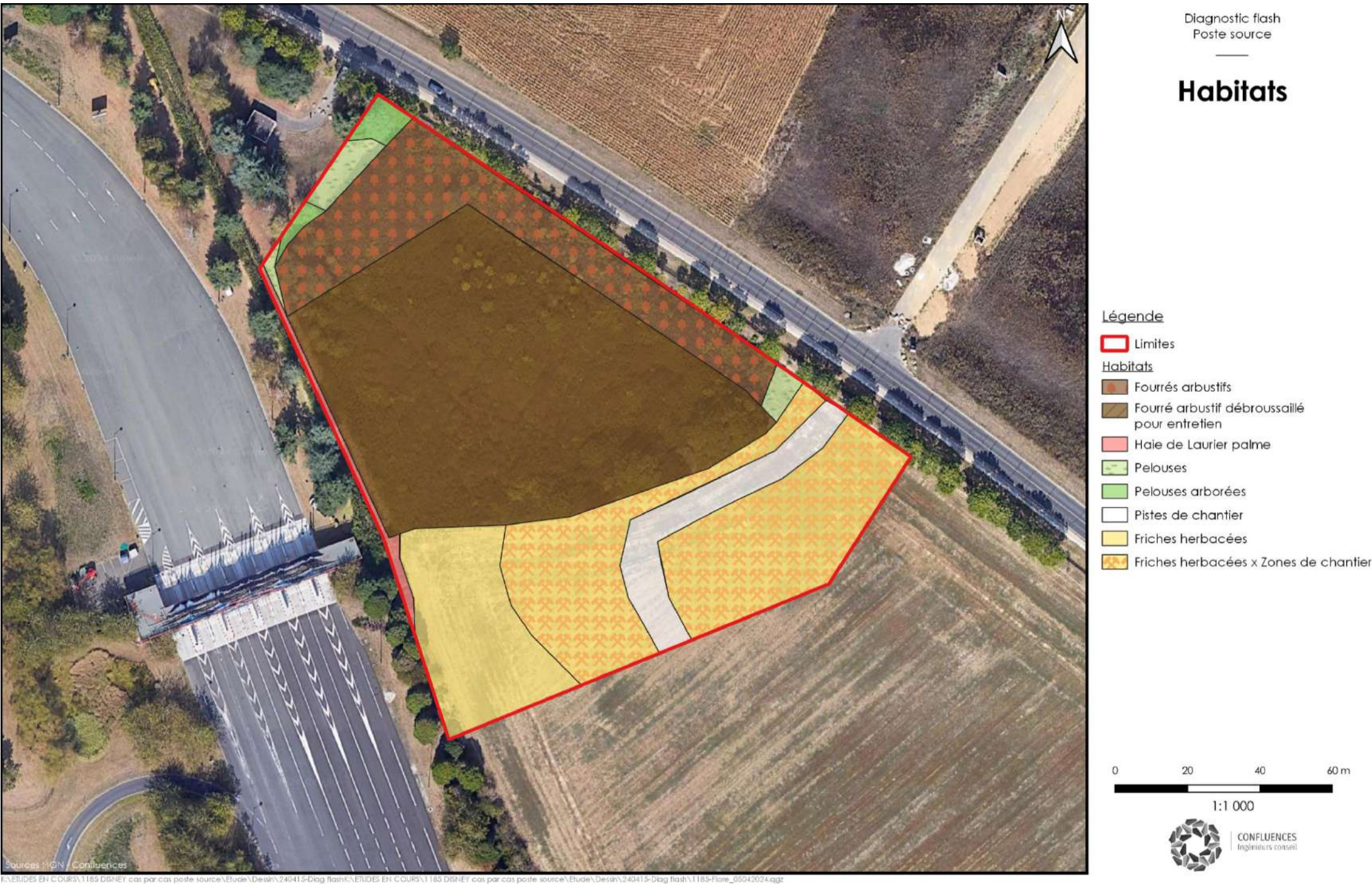
Dynamique de la végétation

-

Valeur écologique et biologique

-





Sources : IGN - Confluences
F:\ETUDES EN COURS\1185 DISHEY cas par cas poste source\Etude\Desin\240415-Diag flash\ETUDES EN COURS\1185 DISHEY cas par cas poste source\Etude\Desin\240415-Diag flash\1185-Flora_05042024.qxd

Figure 1 : Habitats – Poste source

A.2 INVESTIGATION DES ESPECES

A.2.1 FLORE

37 espèces végétales ont été inventoriées sur le site. La liste complète est insérée en annexe. Pour rappel, cette liste n'est pas exhaustive.

Aucune espèce protégée et aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur la zone d'étude.

L'inventaire est non exhaustif et l'absence d'observation d'espèces protégées et/ou patrimoniales n'exclut pas une potentialité de présence.

Parmi les espèces recensées seules deux espèces sont caractéristiques des zones humides, conformément à l'article R211-108 du Code de l'Environnement, l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) et la circulaire du 18 janvier 2010, ainsi que la décision du conseil d'état du 22 février 2017 et la note ministérielle du 26 juin 2017 :

- L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), présent dans un fourré arbustif.
- Le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), présent également dans un fourré arbustif.

Au total, **2 espèces sont caractéristiques des milieux humides**, soit seulement 0,74 % par rapport aux espèces totales. Aucun habitat humide n'a été relevé sur le site d'étude.

Nombre d'espèce de flore observée sur le site	37
Dont espèces patrimoniales	0
Dont espèces comptabilisées dans le calcul de l'IPE	0

A.2.2 AVIFAUNE

Les investigations réalisées avril 2024 mettent évidence la présence de **11 espèces d'oiseaux** au sein du site et aux abords immédiats.

Sur le site, la grande majorité des espèces identifiées sont associées aux boisements ainsi qu'aux milieux anthropiques ou de parcs et jardins. On retrouve ainsi en nicheur possible le Pouillot véloce, la Fauvette à tête noire, le Merle noir ou encore la Mésange charbonnière, l'Accenteur mouchet ; la Pie bavarde et le Roitelet triple bandeau.

Notons le survol du site par une espèce typique des milieux ouverts, la Linotte mélodieuse, qui est une espèce remarquable car menacée. Elle ne niche cependant pas sur le site.

Notons qu'en se basant sur les données disponibles sur la base de données interne de Confluences, le nombre total d'espèces observées depuis 2021 s'élève à 18. On retrouvait notamment en 2022 et en hivernage le Chardonneret élégant, le Grosbec casse-noyaux, le Rougegorge familier et le Geai des

chênes, ainsi qu'en 2021 le remarquable Bruant des roseaux, identifié en nicheur possible sur le site, ou encore le Héron cendré et la Corneille noire.

Seules les espèces identifiées lors du passage en 2024 (protocole IPE) seront comptabilisés dans le calcul de l'IPE.

Tableau 7 : Oiseaux au moins possiblement nicheur sur le site

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Année d'observation sur le site		
		2021	2022	2024
Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Bruant des roseaux	x		
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758*	Pinson des arbres	x	x	x
Parus major Linnaeus, 1758*	Mésange charbonnière	x	x	x
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)*	Pouillot véloce			x
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	x	x	x
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)*	Accenteur mouchet			x
Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)*	Roitelet à triple bandeau	x		x
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	Fauvette à tête noire	x		x
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir		x	x

Les espèces en gras correspondent aux espèces patrimoniales

* Espèces protégées

Les milieux en place sont relativement diversifiés (boisements, prairies, fourrés...), mais leur fonctionnalité est retreinte au vu de l'étendue réduite de ceux-ci, du très récent débroussaillage ainsi que du contexte urbain environnant.

Parmi les espèces observées sur le site, **parmi les 11 espèces d'oiseaux observées en 2024, 7 bénéficient d'une protection nationale (12 si l'on tient compte des 18 espèces observées depuis 2021)** au titre de l'Article 3 de « l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ».

Cette protection s'applique sur les individus, les pontes et les nids de ces espèces. Tous éléments nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie sont également protégés. Autrement dit, les habitats de ces espèces font également l'objet d'une protection réglementaire.

Aucune des espèces identifiées sur le site ne sont considérées comme remarquables selon la méthode IPE. En effet, certaines espèces présente constituent un enjeu écologique du fait d'un statut de menace défavorable ou parce qu'elles sont déterminantes de ZNIEFF (Bruant des roseaux, Héron cendré, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant). Cependant, les données ont été collectés hors protocole (données bibliographiques) ou les conditions ne sont pas réunies sur le site pour être considérées comme remarquable selon l'IPE (espèce non nicheuse sur le site notamment). Ainsi, elles ne sont pas comptabilisées dans le cadre du calcul de l'IPE.

Nombre d'espèce d'oiseaux observés sur le site	11
Dont espèces patrimoniales	3

Dont espèces comptabilisées dans le calcul de l'IPE	0
---	---

Le site accueille 3 espèces remarquables mais qui ne remplissent pas les conditions pour être comptabilisées dans la méthode IPE. 7 oiseaux protégés ont pu être observés sur le site en 2024.



A.2.3 MAMMIFERES

Aucune investigation n'a été réalisée directement pour l'étude des mammifères sur le site. Cependant, l'inventaire effectué a permis d'observer un **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*), espèce en danger à l'échelle mondiale, et de nombreuses traces de Sanglier (*Sus scrofa*)

Au vu des milieux présents (boisements, fourrés...), d'autres espèces peuvent aussi être présentes sur le site comme la Fouine (*Martes foina*) ainsi que le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), espèce protégée typique des parcs et jardins qui s'acclimate bien du contexte urbain.

Ces deux espèces peuvent utiliser la zone pour l'alimentation, le transit ou l'hibernation. La présence environnante de route n'est pas très favorable à la présence du reste de la faune.

Nombre d'espèces de mammifères observées sur le site	2
Dont espèces patrimoniales	1
Dont espèces comptabilisées dans le calcul de l'IPE	1

Le site accueille une espèce de mammifères remarquables de manière avérée

A.2.4 AUTRES TAXONS

Il n'a pas été observés d'espèce d'autre taxons sur le site. Notons qu'en 2021, deux plaques à reptiles avaient été posées sur la lisière sud du fourré arbustif aujourd'hui disparue, et n'avaient pas mis en évidence la présence de reptile.

A.3 ASPECTS FONCTIONNELS

A.3.1 THEMATIQUE DIVERSITE

La diversité est une notion 'classique' en écologie. Elle est appréciée ici en fonction de la diversité des habitats naturels (plus il y a d'habitats différents et fonctionnels sur le site et meilleure sera la note) et de la diversité des oiseaux (plus il y a d'espèces sur le site et meilleure sera la note).

A.3.1.1 Diversité des habitats

Les habitats à caractère naturel comptabilisés pour le calcul de l'IPE sont ceux présentant une superficie et une qualité écologique suffisante au bon déroulement de tout ou partie du cycle biologique des espèces caractéristiques de ces milieux.

➤ **4 habitats** au sens de la typologie des habitats EUNIS ont été recensés sur le site.

A.3.1.2 Diversité de l'avifaune

- **11 espèces** d'oiseaux ont été observées sur le site dans le cadre de la méthodologie IPE, mais **aucune n'est comptabilisé en tant qu'espèce remarquable selon la méthode de l'IPE.**

A.3.1.3 Diversité des mammifères

2 espèces de mammifères terrestres ont été observées sur le site ou sont très probablement présents. **Une espèce, le Lapin de garenne, est comptabilisé dans le calcul de l'IPE.**

A.3.2 THEMATIQUE PATRIMONIALITE

La patrimonialité est définie en se basant sur la rareté ou le degré de menace d'une espèce ou d'un habitat. Ces derniers sont retenus comme patrimoniaux lorsqu'ils figurent sur une liste rouge, une Directive européenne et dans les listes d'espèces et d'habitats déterminants de ZNIEFF.

A.3.2.1 Habitats patrimoniaux

Aucun habitat remarquable n'est présent sur le site.

Type	Nom	Code EUNIS	Natura 2000 ¹	Déterminant ZNIEFF	Superficie	Pris e en compte pour l' IQE
Enjeu européen	/	/	/	/	/	/
Enjeu régional	/	/	/	/	/	/

Légende du tableau :

¹ HD : non concerné par la Directive européenne Habitats-Faune-Flore

A.3.2.2 Espèces patrimoniales

- 4 espèces faunistiques sont considérées comme remarquables sur le site dont :
- 3 espèces d'oiseaux
 - 1 espèce de mammifère
- Aucune espèce floristique n'est considérée comme remarquables sur le site.
- Ces espèces sont présentées dans le tableau qui suit.

GROUPE	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne ¹	Directives européennes ²	Liste rouge nationale ³	Espèce ZNIEFF ⁴	Liste rouge régionale ⁵	statut sur le site	Prise en compte pour l' IPF
3 niveaux d' enjeu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

GROUPE	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne ¹	Directives européennes ²	Liste rouge nationale ³	Espèce ZNIEFF ⁴	Liste rouge régionale ⁵	statut sur le site	Prise en compte pour l' IPF
2 niveaux d' enjeu	Oiseaux	Bruant des roseaux	LC	LC	-	EN	-	EN	Reproduction possible mais données bibliographiques hors protocole (2021)	Non
		Linotte mélodieuse	LC	LC	-	VU	-	VU	Survol du site en 2024, pas de reproduction avérée	Non
1 niveau d' enjeu	Mammifères	Lapin de garenne	EN	NT	-	NT	-	-	Reproduction possible	Oui
	Oiseaux	Chardonner et élégant	LC	LC	-	VU	-	LC	Observation hivernale de 35 individus environ en 2022. Pas de reproduction avérée	Non

Légende du tableau :

¹ CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : non menacé.

² Directives européennes : DO 1 = Annexe 1 de la Directive Oiseaux ; DHFF 2 = Annexe 2 de la Directive habitats Faune Flore

³⁻⁶ Flore - UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France. 32 pages. RR très rare / RRR extrêmement rare

⁴ *Avifaune* - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France. 32 pages.

⁵ *Mammifères* - UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. Paris, France. 16 pages.

A.3.3 THEMATIQUE FONCTIONNALITE

A.3.3.1 Réseaux écologiques

Cette partie analyse la place du site au sein d'un réseau écologique existant ou potentiel. L'échelle d'étude est large à locale. L'analyse est mise en relation avec les éléments bibliographiques disponibles ainsi que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). La présence d'espèces indicatrices de continuité écologique est recherchée.

Après analyse du Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE, il apparaît que le site est à proximité immédiate d'une composante majeure des corridors écologiques des environs. En effet, un corridor fonctionnel de la trame herbacée passe à proximité immédiate de celui-ci.

A l'échelle locale, le site d'étude a un rôle essentiel dans le déplacement de la faune. En effet, celui-ci permet le déplacement le long des fourrés arbustifs et des alignements d'arbres. Au vu des nombreux éléments fragmentant à proximité, tels que les axes routiers et le contexte urbain, les milieux arborés augmentent la possibilité de déplacement.

Le tableau ci-dessous synthétise les « éléments positifs », qui permettent d'assurer des continuités écologiques fonctionnelles mais aussi les « éléments contraignants et/ou à améliorer », constituant un frein à la fonctionnalité de ces corridors déplacement des espèces.

Tableau 8 : Synthèse des continuités écologiques à l'échelle du site

Eléments positifs	Eléments contraignants et/ou à améliorer
➤ Au vu des milieux naturels en place sur le site, ceux-ci jouent un rôle relativement important à l'échelle locale pour la circulation des espèces dans une matrice urbaine dense ➤ Le site est à proximité immédiate d'un corridor écologique de la trame herbacée ➤ L'ensemble des trois types de corridors écologiques ont été identifiés à proximité du site d'étude. En effet, une trame des milieux aquatiques et humides est également présente à l'est du site	➤ Le site s'inscrit dans une matrice urbaine environnante très dense, engendrant des éléments fragmentant peu favorables au déplacement d'espèces ➤ Connexions écologiques restreintes à l'ouest du site d'étude, avec une clôture réduisant les potentialités de déplacement pour de nombreuses espèces

Malgré le contexte urbain dans lequel ce site s'inscrit, de l'urbanisation environnante, la zone d'étude est relativement bien inscrite dans un réseau écologique.

Malgré un contexte très urbanisé environnant, le site occupe une place « Favorable » (B) dans les réseaux écologiques. Car il joue un rôle dans le déplacement des espèces à l'échelle locale.

A.3.3.2 Perméabilité

Cette partie identifie les éléments fragmentant présents sur le site de type clôtures, surfaces artificialisées, fossés, routes, etc.

Le tableau ci-dessous synthétise les « éléments positifs », qui permettent le déplacement des espèces mais aussi les « éléments contraignants et/ou à améliorer », constituant un frein au déplacement des espèces

Tableau 9 : Synthèse des éléments de perméabilité à l'échelle du site

Eléments positifs	Eléments contraignants et/ou à améliorer
➤ Absence de barrière dans le fourré arbustif permettant la circulation des espèces ➤ Site d'étude non éclairé ➤ Faible artificialisation permettant une bonne perméabilité des sols	➤ Présence de routes à proximité immédiate du site ➤ Présence de grillages le long de l'axe d'accès au parking Disney

Les milieux présents dans le périmètre du site sont peu artificialisés, cependant, les pourtours du site sont quant à eux très urbanisés qui rend sa perméabilité globalement « favorable » (B).



Figure 3 : Clôtures grillagées et routes à proximité



A.3.3.3 Non - Artificialisation

Concerne l'ensemble des surfaces artificialisées présentes sur le site : routes, parking et les bâtiments et jardins. L'artificialisation du site est essentiellement liée à la piste de chantier, créée à l'occasion du débroussaillage récent de la parcelle.

- Le site est peu artificialisé.

La quasi-totalité du site est recouvert de sols non artificialisé, soit 70 % du site.

A.3.3.4 Espèces exotiques envahissantes

Seules les espèces « végétales » exotiques envahissantes sont prises en compte ici.

Le terme « d'espèces exotiques envahissantes » ou « invasives » s'applique aux taxons exotiques qui, par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels, entraînent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où ils se sont établis. Des problèmes d'ordre économique (gêne pour la navigation, la pêche, les loisirs, les cultures) mais aussi d'ordre sanitaire (toxicité, réactions allergiques, etc.) sont fréquemment pris en considération et s'ajoutent aux nuisances écologiques (Filoche et coll. 2014).

Dans l'objectif d'une lutte efficace contre les espèces exotiques envahissantes, le CBNBP a produit un rapport (liste hiérarchisée des plantes exotiques (PEE) d'Ile-de-France – version 2.0, mai 2018 – CBNBP/MNHN/GRTgaz/Ile de France) pour classer ces espèces invasives. Quatre niveaux ont ainsi été décrits :

1. **Liste des espèces invasives avérées émergentes** regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « **prioritaire** ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).
2. **Liste des espèces invasives avérées implantées (répandues sur le territoire).** En raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.
3. **Liste des espèces invasives potentielles implantées** : se compose principalement d'espèces à caractère envahissant mais n'impactant pour l'heure que des milieux rudéralisés mais dont le comportement pourrait changer à l'avenir (colonisation de milieux naturels ou semi-naturels). La stratégie consisterait pour ses espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).
4. **Liste des espèces invasives potentielles émergentes ou absente du territoire. Cette liste est qualifiée de « Liste d'alerte ».** Elle regroupe les espèces émergentes ou absentes du territoire ayant été identifiées comme présentant un risque d'invasion fort. Une veille accrue sur ces espèces est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

- Au sein du site d'étude, **2 espèces sont considérées comme espèces exotiques invasives.**

Tableau 10 : Espèces exotiques envahissantes selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques (PEE) d'Ile-de-France – version octobre 2022 – CBNBP/MNHN/ Ile de France

Nom scientifique	Nom commun	Niveau d'invasivité	Niveau d'enjeu
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-palme	Avérées largement implantées	Modéré
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx	Potentielles largement implantées	Faible

Une haie de Laurier palme (*Prunus laurocerasus*) est présente en bordure du site, plusieurs rejets se développent sur la zone d'étude.

Concernant le Mahonia à feuilles de houx (*Berberis aquifolium*), un pied a été observé sur le site d'étude.

Présence de l'espèce sur le site	Impacts potentiels de l'espèce					
	Faibles		Moyens		Forts	
Très abondante		C		D		D
Abondante		B		C		D
Localisée		A	Laurier palme	B		C
Rare	Mahonia à feuilles de houx	A		A		B

Les enjeux liés à la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes ont été estimés comme étant « favorable » (B).



Figure 5 : Haie de Laurier palme



Figure 6 : Mahonia à feuilles de houx

A.3.3.5 Potentiel d'accueil

Le potentiel d'accueil est évalué à dire d'expert à partir de 3 critères : la diversité des micro-habitats, la densité de ces micro-habitats ainsi que la présence d'atteintes aux habitats présents sur site.

Les micro-habitats sont de petits éléments structurants du paysage et des milieux qui constituent des habitats d'espèces potentiels. Ils sont d'origines anthropiques ou naturelles et permettent le bon déroulement du cycle biologique de certaines espèces. Ici seuls les micro-habitats fonctionnels ont été pris en compte (ceux qui accueillent de manière certaine ou très probable des espèces inféodées à ces habitats).

➤ 2 types de micro-habitats ont été recensés sur le site :

Tableau 11 Eléments considérés pour évaluer le potentiel d'accueil du site

	Densité
	Fourré arbustif débroussaillé pour entretien
Bois mort au sol	XX
Tas de pierre	X

(NB : x : densité faible, xx : moyenne, X : forte, XX : très forte)

Le site n'abrite pas d'arbres intéressants pour la faune, c'est-à-dire des arbres imposants pouvant servir de refuge pour la faune (nidifications des oiseaux) ou des arbres présentant des cavités, branches mortes pouvant aussi servir aux espèces de chiroptères ainsi qu'aux insectes saproxylique (comme les coléoptères). En effet, les arbres étant jeunes, ils ne présentent pas ces caractéristiques.

Cependant, on peut noter la présence de branches et de résidus d'arbustes provenant du débroussaillage du fourré arbustif, favorables à la faune (coléoptères, micromammifères...).



Figure 7 : Résidus de bois et tas de pierre

Tableau 12 : Liste des micro-habitats présents sur le site

Eléments positifs	Eléments négatifs, atteintes
➤ Résidus d'arbustes/arbres au sol pouvant être favorable à la faune. ➤ Présence de fourrés arbustifs favorables à de nombreuses espèces pour l'alimentation et/ou le refuge. ➤ Tas de pierre en partie inclus dans un petit roncier, favorables à la petite faune terrestre en général.	➤ Quelques déchets ont été observés sur le site mais en quantité très faible.

Les enjeux liés au potentiel d'accueil du site et à la diversité des micro-habitats ont été estimés comme étant « favorables » (C).

A.3.4 RECAPITULATIF DES INDICATEURS A RENSEIGNER

Le tableau suivant fait la synthèse des indicateurs à renseigner pour le calcul de l'IPE.

Tableau 13 : Tableau de synthèse des indicateurs à renseigner (Source : IPE/IQE, MNHN)

Diversité	Habitats naturels	4 habitats
	Avifaune	11 espèces d'oiseaux
	Mammifères terrestres	2
Fonctionnalité	Non-artificialisation	70 % du site
	Espèces exotiques envahissantes	B
	Perméabilité	B
	Potentialité d'accueil	C
	Réseaux écologiques	B
Patrimonialité	Habitats patrimoniaux	0 % du site
	Espèces à trois niveaux d'enjeux	0 espèce
	Espèces à deux niveaux d'enjeux	0 espèce
	Espèces à un niveau d'enjeu	1 espèce

Cependant, il est important de noter que les inventaires ne sont pas exhaustifs et résultent d'un unique passage. On sait déjà sur la base de la bibliographie disponible que la diversité, notamment pour l'avifaune, est plus importante.

B. INTERPRETATION ET MISE EN FORME DES RESULTATS – CALCUL DE L'IPE

Les résultats d'analyse sont présentés dans le graphique qui suit :

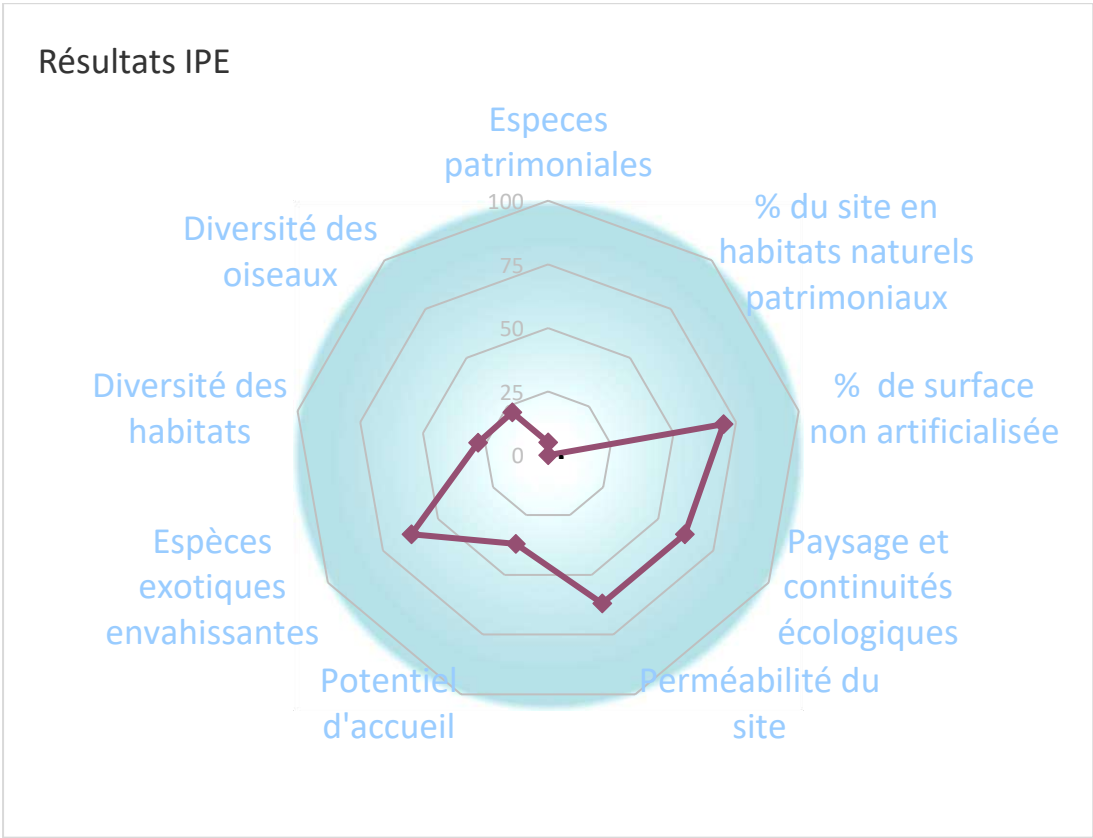


Figure 8 : Diagramme des résultats de l'IPE

En observant le diagramme ci-dessus on peut conclure que le site présente de nombreux éléments écologiques favorables :

- **L'artificialisation du site est très faible**, du fait que le site soit principalement composé de fourrés.
- **Un réseau écologique globalement fonctionnel**, grâce à la proximité immédiate avec l'ensemble des corridors écologiques.
- **Une perméabilité globalement fonctionnelle** de par l'absence de clôture sur une grande partie du site d'étude. Il faut cependant noter la présence autour du site d'axes routiers problématiques pour la faune.
- **Des micros-habitats très peu nombreux** de par la présence d'arbres jeunes. Cependant, les restes d'arbres et arbustes présents sur la zone arbustive débroussaillée pour entretien, ainsi qu'un tas de pierre, peuvent servir de micro-habitats pour la petite faune terrestre.

Concernant la **flore invasive celle-ci est principalement présente à l'ouest du site** avec la haie de Laurier Palme. Cependant celle-ci est gérée et s'est très peu introduite sur le reste du site d'étude.

C. SYNTHÈSE ÉCOLOGIQUE

Le présent diagnostic n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces faunistiques patrimoniales selon la méthode IPE sur le site. De même pour la flore et les habitats, ce diagnostic flash n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces et d'habitats à enjeu (remarquable et protégée).

Toutefois, malgré une matrice urbaine environnante et la faible diversité et patrimonialité des espèces inventoriées, le site s'avère être un élément du paysage favorable à la circulation de la faune, notamment grâce à sa proximité avec des entités naturelles ainsi que par des milieux en place peu artificialisés, un dérangement restreint ainsi qu'une faible pollution lumineuse.

Le fourré arbustif présent en bordure de site constitue l'élément écologique principale qui joue un rôle intéressant, pour les oiseaux et les mammifères terrestres, comme zone de chasse et de refuge. Cette zone de fourré arbustif constitue ainsi un maillon pour le corridor écologique du milieu arboré qui traverse le site d'étude.

Bien que le site ne présente pas d'enjeux écologiques particulier sur la base de ce diagnostic, il constitue un élément intéressant en tant que maillon d'une trame écologique plus générale sur le secteur. Il semble donc important de préserver le fourré arbustif afin de préserver les continuités écologiques environnantes.

Un diagnostic exhaustif permettrait une caractérisation plus précise des enjeux au-delà de cette étude des potentialités écologiques du site.

PARTIE III – METHODOLOGIE



A.AUTEURS

Euro Disney Associés SAS a missionné le Bureau d'Études Confluences pour la réalisation de ce diagnostic flash. L'équipe projet dédiée pour ce projet est présentée ci-dessous.

- Gwennaëlle Le Quere, cheffe de projet : coordination rédaction générale du dossier ;
- Cyril DESTREBECQ, chargé d'étude : rédaction générale, inventaires et rédaction faune ;
- Claire DEHARBE, chargée d'étude : rédaction générale, inventaire et rédaction flore ;

La cartographie est réalisée et/ou coordonnée par CONFLUENCES – Jonathan GUERLAIS

Les thématiques ont été traitées sur la base de la bibliographie présentée ci-après et de visites de terrains.

B. METHODOLOGIE IPE

L'Indicateur de potentialité écologique (IPE) est un protocole établi par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Cet indicateur basé sur un jour d'inventaire est assimilé à un pré-diagnostic et brosse à grands traits, un portrait succinct du site et de ses potentialités.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- La patrimonialité (patrimonialité des espèces et des habitats) ;
- La diversité (diversité de l'avifaune, diversité des habitats naturels et des micro-habitats) ;
- La fonctionnalité.

B.1 INVESTIGATION DE TERRAIN

Le diagnostic flash a concerné prioritairement **les habitats semi-naturels, la flore patrimoniale, l'avifaune et les fonctionnalités écologiques**. Les observations fortuites, et notamment d'autres espèces patrimoniales ont toutes été consignées.

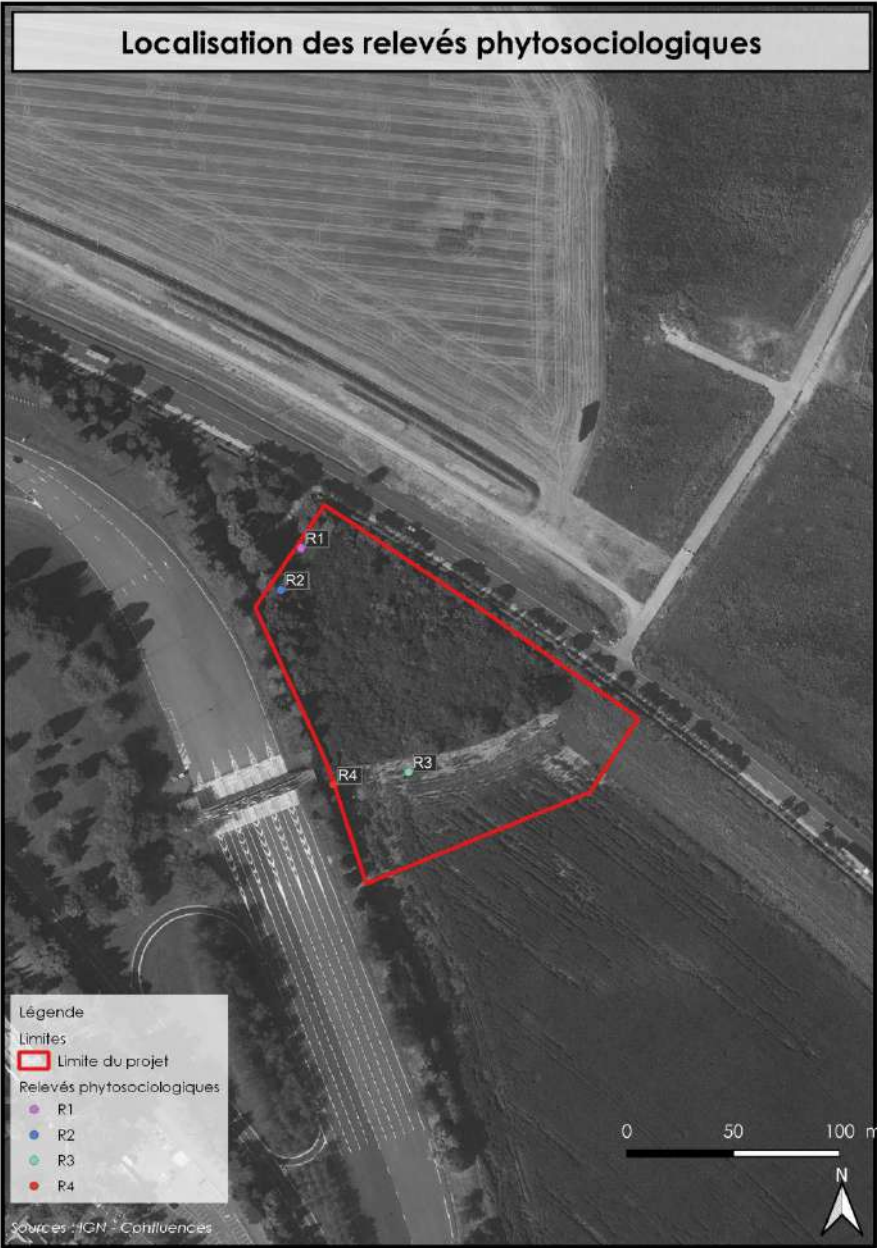
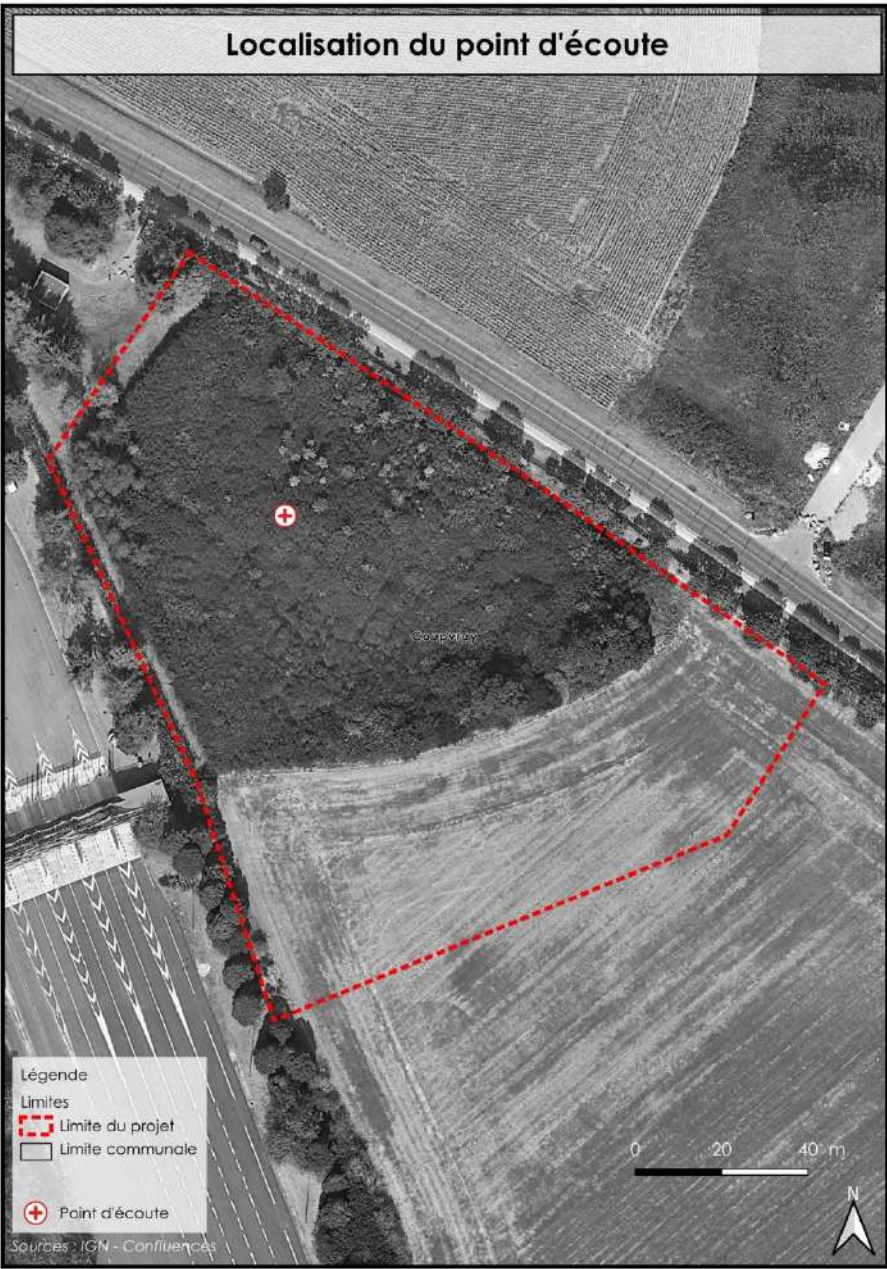
- **Pour les habitats naturels**, l'ensemble du site a été parcouru afin d'établir une cartographie simplifiée des habitats selon la typologie EUNIS ;
- **Pour la flore**, l'inventaire a consisté à identifier prioritairement la présence d'espèces floristiques patrimoniales ou indicatrices de conditions stationnelles, caractéristiques de phases de recolonisation, révélatrices de dysfonctionnement, invasives, etc. Cette étape s'est fait le long d'un parcours pédestre au travers des différents types d'habitats sur le site ;
- **Pour l'avifaune**, l'inventaire a visé à lister l'ensemble des espèces nicheuses sur le site, ainsi que les espèces de passage ou utilisant le site pour l'alimentation. Confluences a effectué un parcours pédestre le long des habitats, accompagné d'un point d'écoute de 10 minutes.

Toutes les observations fortuites relatives aux autres taxons ont été consignées.

Dates de passage	Conditions météorologiques	Chargé d'inventaire
03/04/2024	Vent nul /11-15°C/ciel couvert	Cyril DESTREBECQ Claire DEHARBE

Limites méthodologiques :

Notons que lors du passage des chargés d'études, le fourré arbustif, qui constituait l'essentiel de la parcelle, venait d'être entretenue. La qualité des relevés faunistiques et floristiques en sont donc potentiellement affectés.



B.2 PRISE EN COMPTE DES DONNEES DE TERRAINS

Pour chaque thématique, plusieurs indicateurs sont à renseigner. Le tableau suivant reprend l'ensemble de ces indicateurs.

Figure 11 : Récapitulatif des indicateurs à renseigner (Source : IPE/IQE, MNHN)

Diversité	Habitats naturels	X habitats
	Avifaune	X espèces d'oiseaux
Fonctionnalité	Non-artificialisation	Surface non artificialisée (% du site)
	Espèces exotiques envahissantes	A / B / C / D
	Perméabilité	A / B / C / D
	Potentialité d'accueil	A / B / C / D
	Réseaux écologiques	A / B / C / D
Patrimonialité	Habitats patrimoniaux	Surface occupée par des habitats patrimoniaux (% du site)
	Espèces à trois niveaux d'enjeux	X espèces
	Espèces à deux niveaux d'enjeux	X espèces
	Espèces à un niveau d'enjeu	X espèces

Pour la fonctionnalité, une appréciation sera donnée :

A – très favorable
B – favorable
C – défavorable
D – très défavorable

C. STATUT PATRIMONIAL ET REGLEMENTAIRE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

C.1 PROTECTION DES ESPECES

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière.

Lors d'une étude d'impact, la compatibilité entre le projet d'aménagement et la réglementation spécifique des espèces et des habitats en vigueur doit être vérifiée. Les contraintes réglementaires identifiées dans le cadre de cette étude se basent sur la législation en vigueur au moment de la rédaction de l'étude.

C.1.1 DROIT EUROPEEN

En droit européen, ces dispositions sont régies : par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'État français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

C.1.2 DROIT FRANÇAIS

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement :

« Art. L. 411-1. Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;

[...]. »

Un arrêté est ensuite émis pour préciser ces prescriptions générales. Celui-ci fixe la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de mise en œuvre de celle-ci (article R. 411-1 du CE - cf. tableau ci-après).

Remarque : des dérogations au régime de protection des espèces de faune et de flore peuvent être accordées dans certains cas particuliers listés à l'article L.411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 en précise les conditions de demande et d'instruction.

Figure 12 : Textes de protections relatifs à la faune et à la flore

Taxon	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Flore	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale
Insectes	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés en région Ile-de-France et complétant la liste nationale
Reptiles- Amphibiens	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
Oiseaux	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux »	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
Mammifères	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
Poissons	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	(néant)

C.2 STATUT PATRIMONIALE D'UNE ESPECE

Le statut de protection des espèces n'est pas nécessairement corrélé à leur statut de conservation. Bien que relativement cohérent pour la flore, il ne l'est pas forcément pour la faune. Ainsi, certaines espèces très communes bénéficient parfois d'un statut de protection plus important que certaines espèces plus rares. C'est notamment le cas pour la faune, et plus particulièrement pour les oiseaux. Le statut de protection n'est donc pas un outil de bioévaluation suffisant.

D'autres outils doivent donc être utilisés. Ils se basent sur les statuts d'abondance, à différentes échelles spatiales, mais également sur les tendances de ces espèces (évolution de l'abondance et de la répartition), lorsque les données sont disponibles. Ces outils n'ont cependant pas de valeur juridique.

Pour chaque taxon, plusieurs outils existent, selon l'échelle spatiale considérée :

Taxon	Niveau européen	Niveau national	Niveau local
Flore / Habitats naturels	Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004) Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 27 (Commission européenne, 2007)	Liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine (UICN France, FCBN, MNHN, AFB, 2019)	Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP, avril 2014) Flore d'Ile-de-France (JAUZEIN et NAWROT, 2013) Liste des espèces et habitats déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2016. Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne (FILOCHE & al., 2010) Atlas de la flore sauvage du département du Val-de-Marne (PERRIAT, FILOCHE & MORET., 2009)
Insectes	European red list of dragonlies (UICN 2010) European red list of butterflies (UICN 2010)	La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. (UICN France, MNHN, Opie & SEF, 2014) Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. (LAFRANCHIS T., 2014) Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. (LAFRANCHIS T., 2014) La vie des Papillons (LAFRANCHIS T., et al. 2015) La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. (UICN France, MNHN, OPIE & SFO., 2016) Guide des libellules de France et d'Europe. (DIJKSTRA K.-D. B., 2007). Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement. (DUPONT, P. coordination. 2010)	Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. (Houard X. & Merlet F. (coord.), 2014. Natureparif/OPIE/société française d'odonatologie) Déclinaison régionale Île-de-France du Plan national d'actions en faveur des Odonates (2013-2017). (HOUARD X., MERLET F., LYX D. & PORTE É, 2013) ALF, OPIE (2015). Liste rouge régionale des rhopalocères d'Ile-de-France. Liste rouge régionale des orthoptères et mantoptères d'Ile-de-France, 2018

		Les orthoptères menacés en France (Sardet & Defaut [coord.], 2004) Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale, (Bellmann, Luquet, 2009)	
Reptiles- Amphibiens	Red List of threatened species – A global species assessment (IUCN, 2004) Atlas of amphibians and reptiles in Europe (GASC et al., 2004)	Les Amphibiens de France, Belgique, Luxembourg (Duguet & Melki, 2003) IUCN France, MNHN & SHF. 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'IUCN. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.	Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018. Massary J.-C. & Lescure J., 2006. Inventaire des Amphibiens et Reptiles d'Ile-de-France. Bilan 2006. SHF. Région Ile-de-France ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2007) Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Ile-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale (ARB, SHF, 2020).
Oiseaux	Red List of threatened species – A global species assessment (IUCN, 2004) Birds in Europe 2 (BirdLife International, 2004) Birds in the European Union – a status assessment (BirdLife, 2004)	Rapaces nicheurs de France (THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004) La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'IUCN. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine (IUCN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS, 2016) Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2009 (Jiguet F, 2010, www2.mnhn.fr/vigie-nature) Nouvel inventaire des oiseaux de France (JAQUES DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOU, YESOU, 2008)	Atlas des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (CORIF, 2009-2014) Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018. ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2007) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (2018) Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. (LE MARECHAL et LESAFFRE, 2000, 343 pages) Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France (KOVACS et SIBLET, 1998)
Mammifères	Red List of threatened species – A global species assessment (IUCN, 2004) The atlas of european Mammals (MITCHELL-JONES A. J. & al. 1999)	Plan national d'action en faveur des Chiroptères (2016-2025). MNHN, IUCN France, ONCFS & SPEFM. 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'IUCN. Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.	Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018. Liste rouge des chiroptères d'Ile-de-France, 2014 ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2006) BIOTOPE, DRIEE., 2019. Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Ile-de-France 2018-2027. De Lacoste, N., Birard, J., Zucca, M. 2015. Connaissances sur les mammifères non volants en Région Ile-de-France. Natureparif, Paris, 85p

Les espèces de flore, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, d'odonates, de rhopalocères, et d'éventuels taxons supplémentaires, sont considérés comme étant patrimoniaux pour l'IQE/IPE si :

- Ce sont des espèces **déterminantes de ZNIEFF** dans la région considérée, et remplissant les conditions d'éligibilité. Certaines espèces sont en effet considérées comme déterminantes de ZNIEFF dans tous les cas, alors que d'autres espèces doivent remplir certaines conditions pour être

considérées comme déterminantes de ZNIEFF dans une région donnée : taille de la population, présence d'une colonie de reproduction, dates d'observation, etc. Pour cela il faut se référer au guide méthodologique de la région dans laquelle figure le site d'étude.

- Ce sont des espèces d'intérêt communautaire figurant en **annexe II de la Directive Habitats** Faune Flore (DHFF) ou en **annexe 1 de la Directive Oiseaux** (DO) ;
- Ce sont des espèces figurant sur les listes rouges internationales, nationales et/ou régionales dans les catégories :
 - **CR** « en danger critique d'extinction »
 - **EN** « en danger d'extinction »
 - **VU** « vulnérables »

De plus, les espèces considérées comme patrimoniales seront seulement celles pour qui :

- Oiseaux : la nidification est certaine ou probable sur le site ;
- Reptiles : la reproduction est certaine ou probable sur le site ou présence d'une population ou présence d'un habitat favorable avec une surface fonctionnelle pour l'espèce ;
- Amphibiens : la reproduction est certaine sur le site (observation de chœurs, de pontes, de larves dans un habitat favorable et restant en eau suffisamment longtemps ou présence d'imagos) ou présence d'adultes en phase terrestre dans un habitat favorable pour l'estivation ou l'hibernation ;
- Odonates : la reproduction est certaine (exuvies) ou probable (pontes/ tandems ou larves dans un habitat favorable, ou présence d'imagos d'espèces peu mobiles à proximité d'un habitat de reproduction favorable) ;
- Rhopalocères : la reproduction est certaine (pontes, larves sur une plante hôte) ou un habitat de reproduction favorable est présent sur le site (abritant la plante hôte) ;
- Flore : pour les ligneux, la présence d'un porte graine ; pour les herbacées, présence d'une population significative ou présence de quelques individus en phase de colonisation sur un milieu favorable ;
- Autres taxons : reproduction certaine ou probable (habitats favorables) ou occupation de micro-habitats favorables (gîtes à chiroptères, bois morts pour les saproxyliques, etc.).

Au vu des éléments ci-dessus, on détermine, pour chaque espèce patrimoniale, le niveau d'enjeu :

- Européen – Inscription en liste rouge européenne et/ou aux directives européennes ;
- National – Listes rouges nationales ;
- Régional – Listes rouges régionales et/ ou détermination de ZNIEFF.

Une espèce se verra attribuer une note de 3 points si elle cumule les trois niveaux d'enjeu, 2 points si elle en cumule deux, et 1 point si elle en possède un seul.

Les espèces inscrites comme quasi-menacées dans les listes rouges, ou considérées comme rares mais non menacées, ne sont pas prises en compte directement pour l'IQE/IPE. Cependant, ces espèces méritent d'être prises en compte dans le diagnostic, et d'être considérées dans les préconisations de mesures de gestion et d'aménagement

D. BIBLIOGRAPHIE

ALF, OPIE (2015). Liste rouge régionale des rhopalocères d'Ile-de-France.

ARB, OPIE (2018). Liste rouge régionale des orthoptères et mantoptères d'Ile-de-France

ARB (2018), Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France

ARTHUR L. & LEMAIRE M. (2009). Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Collection Parthénope (Biotope, MNHN). Mèze - Paris. 576 pages.

Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne (CBNBP, MNHN)

Atlas des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2009-2014, Corif.

AUVERT S., FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A. et HENDOUX F., 2011. Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France. Paris. 80p.

BELLMAN H., LUQUET G. (2009). Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. Delachaux et Niestlé - Tours. 384 pages

BIOTOPE., 2018. Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Ile-de-France 2018-2027.

BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G., et Naturparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France. Paris, 72 p.

BLAMEY M., GREY-WILSON C., 2000. La flore d'Europe occidentale. Edition Arthaud. 544p.

BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. Groupements végétaux de la région parisienne. Edition Belin. 640p.

Vallet J. et Dahirel M.. - 2024. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 13 mars 2024. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>

De Lacoste, N., Birard, J., Zucca, M. 2015. Connaissances sur les mammifères non volants en Région Ile-de-France. Natureparif, Paris, 85p

DIJKSTRA K.-D. B. (2007). Guide des libellules de France et d'Europe, Delachaux et Niestlé - Paris. 320 pages.

Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. DRIEE, 2018.

DUGUET R. et MELKI F. (Direct.) (2003). Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope (Biotope). Mèze - 480 pages

Fernex T., Lafon P., et Hendoux F. (coord), 2015. Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France. Conservatoire botanique du Bassin Parisiens, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. Paris.

FILLOCHE S., PERRIAT F., MORET J., HENDOUX F., CBNPN, 2010. Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne. Edition Illustria. 677 p.

FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1997. Le guide des graminées, carex, joncs et fougères. Delachaux & Niestlé, 256 p.

HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif - office pour les insectes et leur environnement – société française d'odonatologie. Paris. 80 p.

J. DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. et YESOU P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 560 pages.

JAUZEIN P., NAWROT O. Flore d'Ile-de-France - clé de détermination, taxonomie, statuts. Editions Quae

JIGUET F. (2010). Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2009. www2.mnhn.fr/vigie-nature.

JOHAN H., RIVALLIN P. TAQARORT M., (2022) – Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN. Période d'évaluation 2000-2020. Agence Régionale pour la Biodiversité en Île-de-France – Société Herpétologique de France. 23 p.

KALKMAN et al., 2010. European red list of Dragonflies.

KOVACS JC. et SIBLET JP. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

LAFRANCHIS T. (2000). Les papillons de jour de France, Belgique, et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope (Biotope) - Mèze . 448 pages.

LAFRANCHIS T., 2014. Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. Edition Diatheo, 351 p.

LAFRANCHIS T., et al. 2015. La vie des Papillon, Ecologie, Biologie et comportement des Rhopalocères de France. DIATHEO

LE MARECHAL P. et LESAFFRE G. (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé. Lausanne. 343 pages.

LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p

RAMEAU J.C, MANSION D., DUME G., 1994. Flore forestière française – 1 Plaines et collines. Edition IDF. 1785 p.

SARDET E.&DEFAUT B. (coordinateurs) (2004). Les orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux orthoptériques et entomocénologiques, 9 : page 125 à 137

UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.

UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris. France

UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris. France

UICN France, MNHN, Opie & SEF, 2014. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France. 16 p.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

VACHER J.P. et GENIEZ M. (coords) (2010). Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Collection Parthénopé (Biotopé, MNHN). Mèze - Paris. 544 pages.

Wegnez J. 2022. Les plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France. Actualisation de la liste hiérarchisée, Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum National d'Histoire Naturelle, délégation Île-de-France, 16 p. + annexes.

Webographie

Sites internet et base de données consultées entre janvier et septembre 2020 :

GéoNature – Atlas dynamique (base de données régionales naturaliste) : <https://geonature.arb-idf.fr/geonature/#/login?route=%2F>

Observatoire national des Mammifères ONM : <http://www.observatoire-mammiferes.fr/>

Trame verte et bleue centre de ressources : <http://www.trameverteetbleue.fr/>

SRCE – outil dynamique : <https://refsrce.arb-idf.fr/index.php?id=94028>

Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Carmen – Cartes thématiques de la région Île-de-France : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/cartes-thematiques-de-la-region-ile-de-france-a371.html>

Tela botanica – identification d'espèces végétales : <https://www.tela-botanica.org/>

INPN – détermination d'espèces, d'habitats et de zones réglementaires (Site ZNIEFF, Natura 2000 ...) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Conservatoire botanique Bassin Parisien : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>

SRCE : <https://refsrce.arb-idf.fr/>

PARTIE IV – ANNEXES



A.LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES OBSERVEES SUR LE SITE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat IDF	Rareté IDF	Directive habitat	Protection nationale	Protection régionale IDF	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale IDF	Espèces déterminantes ZNIEFF IDF	Espèces caractéristiques ZH	Niveau d'invasivité
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	Indigène	CCC				LC	LC	LC	LC			
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	Indigène	CC						LC	LC			
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	Indigène	CC				LC	LC	LC	LC		ZH	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx	Eurynaturalisé	AC						NA				Potentielles largement implantées
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent	Indigène	C				LC	LC	LC	LC		ZH	
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Cedrus</i> Trew, 1757 [nom. cons.]	Cèdre												
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne	Indigène	AC				LC	LC	LC	LC			
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	Indigène	CCC				LC	LC	LC	LC			
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	Indigène	CCC				LC	LC	LC	LC			
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Dryoptéride fougère-mâle	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	Indigène	CCC				LC	LC	LC	LC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat IDF	Rareté IDF	Directive habitat	Protection nationale	Protection régionale IDF	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale IDF	Espèces déterminantes ZNIEFF IDF	Espèces caractéristiques ZH	Niveau d'invasivité
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière	Indigène	CC					LC	LC	LC			
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome lierre terrestre	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide	Indigène	AC						LC	LC			
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	Indigène	CCC						LC	LC			
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Néottie ovale	Indigène	CC					LC	LC	LC			
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Indigène	CCC					LC	LC	LC			
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise	Eurynaturalisé	AC				LC	LC	NA				Avérées largement implantées
<i>Rosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Rosier												
<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce												
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit												
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	Indigène	CCC				LC	LC	LC	LC			
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	Indigène	CCC						LC	LC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat IDF	Rareté IDF	Directive habitat	Protection nationale	Protection régionale IDF	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale IDF	Espèces déterminantes ZNIEFF IDF	Espèces caractéristiques ZH	Niveau d'invasivité
Vicia L., 1753	Vesce												

Légende :

Espèce patrimoniale et/ou protégée et/soumises à réglementation

PN=Protection nationale
PR=Protection régionale
PD=Protection départementale
Co=réglementation cueillette
ZN IEFF= Espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

Espèces invasives de la « liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Ile-de-France (mai 2018)

Espèces caractéristiques des zones humides selon la table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Catégories UICN pour les listes rouges

NE=Non évaluée
NA=Non évaluable
DD=Données insuffisantes
LC=Préoccupation mineure
NT=Quasi menacée
VU=Vulnérable
EN=En danger d'extinction
CR=En danger critique d'extinction
RE=Éteint dans la région IDF

Statut d'abondance

CCC=extrêmement commun
CC=très commun
C=commun
AC = assez commun
PC=peu commun
AR = assez rare
R= rare
RR= très rare

Statut de naturalité

Ind.=Indigène
Acc.=Accidentelle
Subsp.=Subspontanée
Cult.=Cultivée
Nat. (S.)=Eurynaturalisée
Nat. (E.)=Sténonaturalisée

B. LISTE DES MAMMIFERES OBSERVES SUR LE SITE

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Directive Habitat	Protection nationale (Art. du 23/04/2007)	Liste rouge				Tendance d'évolution nationale	Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF IDF :	Conditions ZNIEFF IDF :	Année d'observation		
				Monde	Europe	France	Ile-de-France					2021	2022	2024
Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne			EN	NT	NT			C					x
Sus scrofa Linnaeus, 1758	Sanglier			LC	LC	LC			C			x		x

Légende :

Espèce remarquable

Catégories UICN pour les listes rouges
NE=Non évaluée
NA=Non évaluable
DD=Données insuffisantes
LC=Préoccupation mineure
NT=Quasi menacée
VU=Vulnérable
EN=En danger d'extinction
CR=En danger critique d'extinction
RE=Éteint

Statut d'abondance
TC=très commun
C=commun
AC = assez commun
PC=peu commun
AR = assez rare
R= rare
TR= très rare
O=Occasionnel

C. LISTE DES OISEAUX OBSERVES SUR LE SITE

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale (Arr. du 29/10/2009)	Protection régionale (Ile-de-France)	Liste rouge				Indice rareté IDF	Espèce ZNIEFF IDF	Conditions ZNIEFF IDF :	Tendance d'évolution nationale	Année d'observation sur le site			Code atlas
					Monde	Europe	France	Ile-de-France					2021	2022	2024	
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	PC	Oui sous conditions	Espèce déterminante à partir de 25 individus	Augmentation	x			-
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		Oui (Art. 3)		LC	LC	VU		C			Diminution		x		-
Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	PC			Augmentation		x		-
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire				LC	LC	LC	LC	TC			Stable	x			-
Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux		Oui (Art. 3)		LC	LC	EN	EN	PC			Diminution	x			NPO(2)
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	TC			Stable		x		-
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	TC			Augmentation	x	x	x	NPO(1;2)
Garulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes				LC	LC	LC	LC	C			Stable		x		-
Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse		Oui (Art. 3)		LC	LC	VU	VU	C						x	-
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	TC			Augmentation	x	x	x	NPO(1;2)
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	TC			Diminution			x	NPO(1;2)
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde				LC	LC	LC	LC	TC			Stable	x	x	x	NPO(1)
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	NT	TC			Stable			x	NPO(1;2)
Psittacula krameri (Scopoli, 1769)	Perruche à collier				LC		NA	NA	PC			-			x	-
Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	PC			Stable	x		x	NPO(1;2)
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet				LC	LC	LC	LC	TC			Diminution			x	-
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		Oui (Art. 3)		LC	LC	LC	LC	TC			Augmentation	x		x	NPO(1;2)
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir				LC	LC	LC	LC	TC			Stable		x	x	NPO(1;2)

Légende :

Espèce remarquable

Espèce remarquable selon IPE

Espèce exotique envahissante

Catégories UICN pour les listes rouges

NE=Non évaluée

NA=Non évaluable

DD=Données insuffisantes

LC=Préoccupation mineure

NT=Quasi menacée

VU=Vulnérable

EN=En danger d'extinction

CR=En danger critique d'extinction

RE=Éteint

Statut d'abondance

TC=très commun

C=commun

AC = assez commun

PC=peu commun

AR = assez rare

R= rare

TR= très rare

O=Occasionnel

Code atlas

NPO	Nidification possible
1	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
2	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
NPR	Nidification probable
3	Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
4	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, ect.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle. Observation simultanée de deux mâles chanteurs ou plus sur un même site
5	Parades nuptiales ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes
6	Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos)
7	Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte
8	Présence de plaques incubatrices (Observation sur un oiseau en main)
9	Construction d'un nid, creusement d'une cavité
NC	Nidification certaine
10	Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11	Nid utilisé récemment ou coquilles vides (œuf pondu pendant l'enquête)
12	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13	Adulte entrant ou quittant un site de nid (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couver
14	Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15	Nid avec adulte vu couvant ou contenant des œufs
16	Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)
	Si et seulement si un des cas ci-dessus n'est pas applicable
30	Nidification possible
40	Nidification probable
50	Nidification certaine

D.RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Relevé phytosociologique		R1 - Pelouses	
Date du relevé	03/04/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
Surface du relevé (m²)		Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	5
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	6
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	-	Recouvrement herbacé (%)	100
Contact	Fourré arbustif	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	10
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	-

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	arborée	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent	5	75	oui
2	herbacée	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	30		non
3	herbacée	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	20		non
5	herbacée	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	15		non
6	herbacée	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	10		non
7	herbacée	<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	5	/	non
8	herbacée	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	5	/	non
9	herbacée	<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	3	/	non
10	herbacée	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome lierre terrestre	2	/	non
11	herbacée	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	1	/	non
12	herbacée	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	1	/	non
13	herbacée	<i>Vicia</i> L., 1753	Vesce	1	/	non
14	herbacée	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linare commune	1	/	non
15	herbacée	<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne	1	/	non

16	herbacée	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	1	/	non
17	herbacée	<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	1	/	non
18	herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	1	/	non
19	herbacée	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	1	/	non
20	herbacée	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Néottie ovale	1	/	non

Analyse :			
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	4	Pourcentage :	0%
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0		non humide
Végétation reconnue comme hygrophile :			

Relevé phytosociologique		R2 - Fourrés arbustifs	
Date du relevé	03/04/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
Surface du relevé (m²)		Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	5
Physionomie	arbustive	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	6
Humidité du substrat	humide	Recouvrement arbustif (%)	100
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	4
Pente	-	Recouvrement herbacé (%)	9
Contact	Fourré arbustif débroussaillé pour entretien	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	20
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	60

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	arborée	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent	5	5	oui
2	arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	70	70	non
3	arbustive	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	10	/	oui
5	arbustive	<i>Rosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Rosier	10	/	non
6	arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	10	/	non
7	herbacée	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	3	/	non

8	herbacée	<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière	1	/	non
9	herbacée	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Néottie ovale	1	/	non
10	herbacée	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide	1	/	non
12	herbacée	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Néottie ovale	1	/	non
13	herbacée	<i>Dryopteris filix- mas</i> (L.) Schott, 1834	Dryoptéride fougère-mâle	1	/	non
14	herbacée	<i>Berberis aquifolium</i> Nutt.	Mahonia à feuilles de houx	1	/	non

Analyse :					
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	1				
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage :	0%		
Végétation reconnue comme hygrophile :					non humide

Relevé phytosociologique

R3 - Fiches herbacées

Date du relevé	03/04/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
----------------	------------	-----------------------	-------------------

Surface du relevé (m²)		Recouvrement total (toutes strates confondues)	67
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	-
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	-
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	-
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	-
Pente	-	Recouvrement herbacé (%)	67
Contact	Zone de chantier	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	20
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	-

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	herbacée	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	30	55	non
2	herbacée	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	15		non
3	herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	10		non
5	herbacée	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	5	/	non
6	herbacée	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine	5	/	non
7	herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	1	/	non

8	herbacée	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	1	/	non
---	----------	--	--------------------------	---	---	-----

Analyse :					
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	3				
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage :	0%		
Végétation reconnue comme hygrophile :					non humide

Relevé phytosociologique

R4 - Haie de Laurier palme

Date du relevé	03/04/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
----------------	------------	-----------------------	-------------------

Surface du relevé (m²)		Recouvrement total (toutes strates confondues)	100
Forme du relevé	spatiale	Recouvrement arboré (%)	5
Physionomie	herbacée	Hauteur moyenne - strate arborée (m)	6
Humidité du substrat	sec	Recouvrement arbustif (%)	15
Topographie	plat	Hauteur moyenne - strate arbustive (m)	4
Pente	-	Recouvrement herbacé (%)	#REF!
Contact	Fourré arbustif	Hauteur moyenne - strate herbacée (cm)	20
Commentaire	-	Recouvrement bryo-lichénique (%)	60

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)		Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	arbustive	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier- cerise	90	90	non
2	arbustive	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	5	/	non
3	herbacée	<i>Vinca minor</i> L., 1753	Pervenche mineure	10	10	non

Analyse :					
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	2				
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage :	0%		
Végétation reconnue comme hygrophile :					non humide